

PHOTO PC

Selon Luc Desnoyers, directeur québécois des Travailleurs canadiens de l'auto (à gauche), le temps presse pour convaincre GM d'accorder un nouveau mandat à son usine de Boisbriand. M. Desnoyers a rencontré la presse hier en compagnie de Roland Francis, délégué par les TCA dans ce dossier.

Québec et le syndicat de GM forment un comité de coordination

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

General Motors ouvre la voie à la fermeture de son usine de Boisbriand, ont prévenu hier les syndiqués venus rencontrer le gouvernement péquiste et l'opposition libérale.

De concert avec Québec, un comité a été formé hier pour coordonner les interventions auprès de GM pour convaincre la multinationale de maintenir ouverte son usine où 350 nouveaux travailleurs seront licenciés en juillet. La cadence de production, qui a déjà été de 60 autos à l'heure, est actuellement de 45 autos et passera à 35 cet été.

Selon Luc Desnoyers, directeur québécois des Travailleurs canadiens de l'auto, le temps presse pour convaincre GM d'accorder un nouveau mandat à son usine de Boisbriand.

« Nous sommes pessimistes, nous n'avons aucune indication que cette usine va rester ouverte. Au contraire, ils ouvrent le chemin pour une fermeture éventuelle », fait observer M. Desnoyers.

Normalement, il faut prévoir 24 mois entre la conception d'un nouveau modèle et son attribution à une usine d'assemblage. La production des Firebird et des Camaro, qu'on fabrique actuellement à Boisbriand, ne dépassera pas l'an 2000 (on en vendra jusqu'en 2001), essentiellement en raison des mauvaises ventes de ces modèles sport.

Pour le chef libéral, Jean Charest, le gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour convaincre GM de maintenir ces emplois. L'idée d'injecter des fonds publics n'est pas écartée, mais cela devra être examiné avec prudence, insiste M. Charest. GM a déjà bénéficié en 1988 d'un prêt sans intérêt de 220 millions pour maintenir cette usine.

Jean Charest est tombé à bras raccourcis sur Lucien Bouchard qui témoignait hier à la commission parlementaire sur l'entente de Calgary. « Au lieu d'être à une table pour discuter de Calgary, il devrait être à discuter de l'avenir de GM », a lancé M. Charest.

Le vice-premier ministre, Bernard Landry, a aussi rencontré le groupe quelques minutes en marge d'une réunion des syndiqués avec ses fonctionnaires et certains membres de son cabinet. Il prédit un dénouement favorable de cette affaire, comme dans le dossier de la Kenworth, autrement plus compromis. Il avait fallu à l'époque faire revenir Paccar sur une décision de fermeture.

Pour le syndicat, l'usine de Boisbriand a atteint une productivité respectable. Elle est dans le premier tiers des usines de GM en Amérique du Nord.

À l'interne, à Québec, on explique toutefois être perplexe devant cette affirmation et celles de la compagnie qui estime que son usine est la 22^e sur 34 au chapitre de la productivité. « Ces données sont désuètes », a répliqué hier Richard Fournier, président du local TCA à Boisbriand.

Au gouvernement, on indique « ne pas être rendus à se pencher sur la nécessité de proposer des fonds publics ». GM n'a jamais dit publiquement qu'elle songeait à fermer Boisbriand, indique-t-on. Lucien Bouchard n'hésiterait pas toutefois à se rendre à Détroit pour faire pression si une fermeture était formellement envisagée, souligne-t-on.

Des problèmes étaient apparus sur les modèles produits, mais ils étaient liés à des erreurs de conception. Ces choses auraient été vite corrigées si Boisbriand avait pu compter sur une usine d'estampage comme les usines les plus modernes de GM. Mais des investissements de 300 millions seraient pour cela nécessaires.

Pour Roland Francis, délégué par les TCA dans le dossier Boisbriand, GM n'a jamais respecté son engagement de 1988 en contrepartie du prêt sans intérêt de 220 millions. Elle devait accorder un mandat pour une auto à traction avant à Boisbriand et non un modèle traditionnel comme la Camaro, voué à la disparition à moyen terme.

Mais les recours restent encore théoriques. GM occupe 30 % du marché de l'automobile au Québec, rappelle M. Desnoyers qui se défend bien d'appeler ainsi au boycott des produits en cas de fermeture.

L'industrie du tabac peut maintenir ses dons de charité aux hôpitaux

Rochon dépose ses amendements au projet de loi sur le tabac

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'industrie du tabac pourra continuer à faire des dons de charité aux établissements de santé et services sociaux, a indiqué le ministre de la Santé, Jean Rochon, lors de l'étude finale de son projet de loi sur le tabac, qui s'est déroulée de façon particulièrement laborieuse.

En effet, au moment d'écrire ces lignes, le ministre n'avait pas encore dévoilé officiellement ses couleurs sur la question cruciale du délai accordé aux événements commandités par l'industrie du tabac. M. Rochon a en effet refusé de déposer en vrac les amendements apportés à son projet de loi, comme le demandaient les libéraux, préférant plutôt présenter les modifications une à une. Les amendements ont d'ailleurs été signés à la toute dernière minute, à l'issue d'un Conseil des ministres consacré à l'étude des modifications présentées par le ministre de la Santé.

Mais tout indique que M. Rochon ne céderait que sur des points mineurs de son projet de loi, comme cette disposition

qui interdisait les dons de charité de la part des fabricants de cigarettes. Cet article avait d'ailleurs soulevé l'ire du président de la Fédération des travailleurs du Québec, Clément Godbout, venu témoigner devant la commission. « Le message lancé aux compagnies de tabac, c'est qu'elles sont devenues des citoyens corporatifs indésirables », a lancé M. Godbout.

Le ministre a finalement retiré cet article de la loi, puisqu'elle aurait pu être contestée devant les tribunaux, a-t-il reconnu. « On nous a indiqué qu'il aurait pu y avoir poursuite et que les chances de gagner étaient minces en vertu de la Charte des droits. Ce sera à chaque établissement de santé de se discipliner lui-même », a expliqué M. Rochon.

Par ailleurs, les libéraux se sont élevés en bloc contre l'article de la loi qui exempte le casino de la loi anti-tabac. « On comprend que quand ça relève du ministre de la Santé, c'est une question de santé publique mais quand ça relève du ministre des Finances, ce n'est plus la même logique », a lancé le député de Robert-Baldwin, Robert Marsan, qui a accusé le gouvernement de « d'hypocrisie ».

Le ministre de la Santé, visiblement mal à l'aise, a reconnu la justesse de l'argumentation des libéraux. « Dans les habitudes internationales, un casino, c'est

associé aux bars. Et c'est peut-être l'esprit latin qui nous a suggéré qu'il aurait été très difficile d'interdire la fumée dans les bars », a-t-il indiqué, laissant entendre que la discussion avec ses collègues avait cependant été vive sur ce point.

D'autres amendements ont également été déposés par le ministre qui assouplissent les règles auxquelles devront se soumettre les compagnies de tabac sur les normes relatives à la composition de leurs produits. À la suite des doléances des manufacturiers, le ministre a cru bon d'ajouter que cette réglementation s'appliquait strictement aux produits vendus au Québec afin d'éviter que les exportations — 85 % de la production québécoise — soient elles aussi soumises aux lois québécoises.

En tout début de commission, la FTQ était d'ailleurs venue, in extremis, faire valoir tout le poids que le projet de loi Rochon ferait peser sur l'industrie du tabac. Fort en gueule, Clément Godbout n'a pas mâché ses mots pour fustiger les intentions du ministre. « Il faut cesser de s'attaquer aux fumeurs comme s'ils commettaient un acte criminel chaque fois qu'ils s'allument une cigarette », a-t-il tranché, ne se gênant pas pour qualifier le projet de loi « d'intégriste », qui mènerait au « harcèlement » de l'industrie et des travailleurs.

Une jeune militaire affirme avoir été violée à répétition à St-Jean

Ses plaintes et demandes d'aide seraient demeurées vaines

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Au moment même où le gouvernement fédéral tente de redorer l'image des Forces armées canadiennes avec la nomination d'un ombudsman, une nouvelle histoire sordide de viol et d'intimidation contre une jeune femme a éclaté hier à Ottawa. Dans un long témoignage interrompu à maintes reprises par les larmes, Ann Margaret Dickey a raconté son calvaire qui dure depuis plus de deux ans.

Viols à répétition, menaces, coups et blessures, intimidation, la liste des sévices infligés à cette jeune militaire de 25 ans depuis février 1996 semble interminable.

Cette troublante histoire commence le 14 février 1996, date à laquelle Mme Dickey est arrivée à la base de Saint-Jean pour y suivre un cours de huit semaines destiné aux recrues.

La jeune femme originaire du Nouveau-Brunswick a raconté avoir été agressée sexuellement dès le premier soir par deux militaires, puis de nouveau le lendemain par les mêmes hommes.

Elle aurait voulu porter plainte le lendemain, dit-elle, mais on l'aurait dissuadée de le faire. « On m'a fait comprendre que ce n'était pas approprié de parler aux officiers de la police militaire », a-t-elle expliqué en conférence de presse convoquée par le critique réformiste dans les dossiers de la Défense, Art Hanger.

« On m'a dit que c'est comme ça que ça marche dans l'armée et que si je n'étais pas une pute, je n'avais pas le bon emploi », a raconté Mme Dickey en retenant difficilement ses larmes.

Dans les jours qui ont suivi les premières agressions, ses agresseurs lui auraient même pointé une arme de combat au visage, lui disant qu'elle pourrait « être exécutée et ensuite disparaître sans laisser de traces ».

Elle affirme aussi avoir été rouée de coups de pied et s'être fait casser des côtes par ses deux agresseurs, des militaires francophones en poste à Saint-Jean.

Sous le choc, la jeune recrue aurait tenté de déposer une plainte auprès de la SQ et de la GRC, mais elle s'est fait répondre que les incidents survenant sur les bases militaires sont uniquement l'affaire de la police militaire.

Les agressions ne se sont pas arrêtées là, l'intimidation non plus, poursuit Ann Margaret Dickey.

« On m'a dit que si je tentais de déposer une plainte, mon mari, qui est aussi dans les Forces, ne pourrait pas signer un nouveau contrat, que nous allions perdre nos emplois et nous retrouver à la rue en moins de deux semaines. »

Trop mal en point pour continuer son entraînement de recrue, Ann Margaret Dickey a été hospitalisée pour un choc nerveux à l'hôpital militaire d'Halifax en février 1996 après avoir tenté de se suicider à quelques reprises.

Depuis ces incidents, Mme Dickey a essayé en vain d'obtenir de l'aide auprès des officiers, mais aussi de l'aumônier, des travailleurs sociaux de la base, du ministre de la Défense et de trois de ses ti-

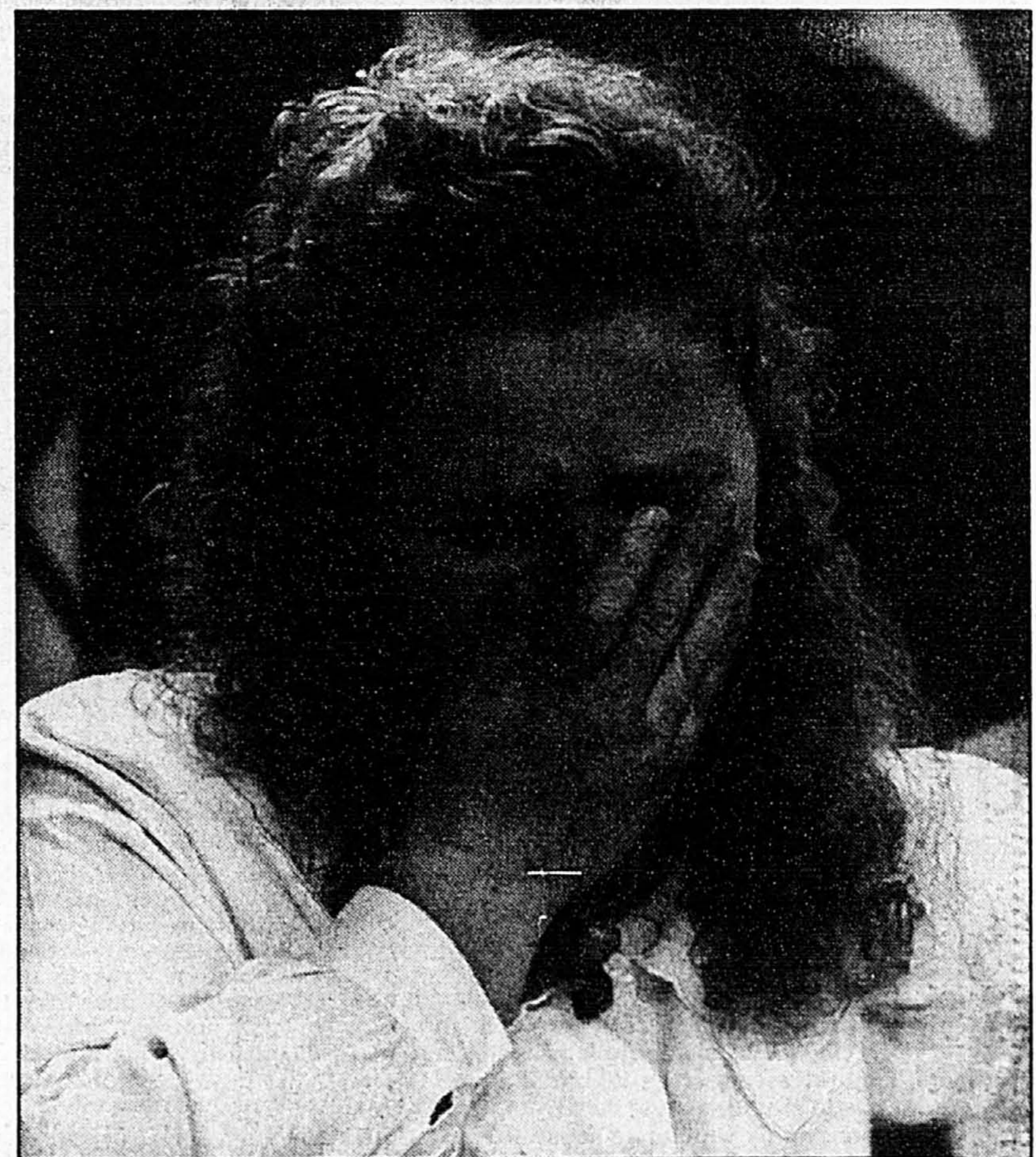


PHOTO PC

En larmes, Ann Margaret Dickey a fait état hier, devant les journalistes, de l'interminable liste de sévices dont elle aurait été victime lors de son séjour dans l'armée.

tulaires, Art Eggleton et ses prédécesseurs, Doug Young et David Collenette.

Désespérée, elle a appelé la semaine dernière la ligne d'urgence mise sur pied par le chef d'état-major, Maurice Baril,

pour combattre les agressions sexuelles dans l'armée. Une semaine plus tard, elle n'a toujours pas eu de nouvelles.

Au lendemain de la nomination par le ministre Art Eggleton d'un ombudsman indépendant chargé de traiter les plaintes des militaires, l'opposition réformiste exige une enquête de toute urgence sur cette sombre histoire.

« Je ne suis pas convaincu que cette enquête puisse être menée dans la structure actuelle de l'armée, même avec le nouvel ombudsman, a indiqué Art Hanger, qui a été lui-même enquêteur dans la police de Calgary pendant 20 ans. Mais je suis bien prêt à accorder le bénéfice du doute à M. Marin et je lui demande instamment de faire du dossier d'Ann Margaret sa priorité. »

Du côté de la Défense nationale, le porte-parole du service national des enquêtes, le capitaine Alain Bissonnette, a simplement confirmé qu'une enquête est bel et bien en cours.

Même prudence du côté du gouvernement. « Cette histoire est sous enquête et si l'enquête révèle que des individus ont commis des actes criminels, ils devront faire face aux conséquences », a indiqué le premier ministre Chrétien aux Communes.

Les Forces armées refusent de révéler quelque détail que ce soit sur cette affaire, mais des documents obtenus hier par Radio-Canada font ressortir un certain nombre de contradictions dans les versions de Mme Dickey.

Après les nombreuses histoires d'agressions sexuelles envers les femmes militaires au cours des derniers mois et le cafouillage du général Baril à propos des incidents de Bakovici cette semaine, cette nouvelle tuile tombe bien mal pour les Forces armées.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Au-delà de l'émotion

Il suffit parfois de perdre subitement quelqu'un ou quelque chose pour découvrir à quel point on y tenait. Souvent, sans être bien conscient de son importance. C'est vrai pour les individus mais aussi pour les collectivités, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte, mardi, lors du drame qui a détruit l'Accueil Bonneau.



Pierre Gravel

En soi, une explosion de cette force, qui fait au moins trois victimes et de nombreux blessés, en plus de détruire un édifice en plein centre-ville, est toujours un événement majeur qui retient l'attention en raison de sa dimension tragique. Mais il suffisait d'observer, en direct à la télévision, la vive émotion provoquée par cette catastrophe pour comprendre le côté exceptionnel de cet accident qui frappe au coeur les plus défavorisés de la société.

On avait soudainement l'impression que la cessation subite de ses activités — dont l'immense majorité des Montréalais ignoraient probablement même l'existence après plus de cent ans — devenait le plus puissant révélateur de son utilité. Comme beaucoup d'organes du corps humain dont le commun des mortels ne découvre la réelle importance que quand ils commencent à mal fonctionner.

Au mieux jusqu'alors, pour certains, l'Accueil Bonneau, comme la Maison du Père ou la Old Brewery Mission, étaient les ultimes plages où des naufragés, incapables de surnager dans une société mal faite, avaient fini par s'échouer. Sans qu'on s'inquiète trop de leur sort puisque quelqu'un, quelque part, s'en occupait, comme il va de soi dans toute société bien organisée.

Il aura donc suffi qu'un accident vienne détraquer ce système, qui avait toujours si bien marché, pour qu'on découvre tout à coup que ces institutions ne vont pas de soi. Qu'elles sont fragiles et qu'elles jouent un rôle largement supérieur à celui qu'on leur reconnaissait avant de les connaître mieux. Des centres, réalise-t-on soudainement, qui font beaucoup plus que servir des repas à des affamés incapables de se tirer d'affaires seuls mais qui sont également des ruches bourdonnantes où bénévoles et bénéficiaires, bien au-delà des différences de statut, se rejoignent sur le plan de leur dignité commune et vivent ensemble l'exaltante aventure du partage.

Comme à chaque fois qu'un drame de cet ordre survient — on l'a vu au Saguenay ou lors de la crise du verglas —, c'est ce réflexe de solidarité qui abolit soudainement les distances, les frontières sociales et les clivages économiques. Et qui donne à chacun le sentiment d'être concerné personnellement par ce qui arrive brutalement à un inconnu qui devient subitement un frère, un voisin, un ami auquel il va de soi qu'il faut tendre la main.

C'est d'ailleurs ce souci instinctif de se serrer les coudes qui a rapidement provoqué l'organisation des premiers secours, mardi, sur les lieux du drame et qui s'est traduit, depuis hier, par le lancement de plusieurs initiatives visant à atténuer l'impact de cette tragédie.

En détruisant la façade de cet édifice, cette explosion aura donc aussi, fort heureusement, fait tomber de larges pans de cette indifférence du public face à des organismes qui, comme l'Accueil Bonneau, jouent un rôle essentiel dans un monde qui se prétend de dimension humaine. Ce n'est pas une raison pour se réjouir de ce qui vient d'arriver, mais c'est un motif pour garder espoir en une société qui se montre capable de dépasser son émotion pour passer à l'action.

Consulter de force

Avec l'énergie et la ténacité d'un bulldozer, la ministre Pauline Marois s'attaque à sa nième réforme et entreprend des consultations sur l'avenir des universités.

De toutes les politiques dont son ministère a accouché, ces dernières années, celle-ci est sans doute la plus mal barrée. Les étudiants, les professeurs et les administrateurs universitaires n'ont pas la moindre envie de participer à la consultation. Pas parce qu'ils veulent se soustraire à tout prix à une réflexion publique. Leur résistance, traduite en langage courant, tient plutôt à l'ineptie du document ministériel qui fixe les paramètres du débat.



Agnès Gruda

Ce document d'une soixantaine de pages, rendu public en février, est un monument d'occultation. Les vrais problèmes des universités, les questions qui se posent chaque jour dans les salles de cours et les labos, sont magistralement ignorés. Les penseurs ministériels ont eu tout le loisir de deviser de choses autrement plus élevées, comme la mission de l'enseignement supérieur à l'heure de la « complexification des domaines du savoir » qui marque cette fin de millénaire.

Quand ils ne s'occupent pas dans la dramatisation millénaire, les auteurs du document se préoccupent occasionnellement de quelques sujets triviaux, tels les taux de réussite ou la recherche scientifique. Mais ils le font mal, par petites touches superficielles, en oubliant ce qui compte le plus : la qualité de la formation universitaire et l'étranglement budgétaire qui commence à la gruger sérieusement.

En forçant les universités à participer à cet exercice bâclé, la ministre ne sert qu'une seule fin : la sienne. Toute cette agitation lui permettra de poser sa signature au bas d'une nouvelle « politique », in extremis et avant l'expiration de son mandat. Sauf que, dans ces conditions, la réforme a toutes les chances de mal tourner. Et qu'il faudrait cent fois mieux que le ministre refasse ses devoirs. Ou même que Mme Marois passe simplement son tour...



DRÔTES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Montréal : qualité de vie, environnement et circulation

Un article paru dans *La Presse* du lundi 11 mai dernier, sous la plume de monsieur Éric Trottier, relatait le conflit entre monsieur Pierre-Yves Melançon, les piétons, et les automobilistes de la rue Clark. Cette triste histoire relative à deux vieilles dames qui y ont été écrasées à mort, depuis un an, démontre à quel point l'administration municipale se préoccupe davantage des automobiles que des citoyens.

À mon avis, le Service de la circulation et du transport de la Ville de Montréal pourrait au moins faire l'essai du « stop » réclamé par les citoyens, quitte à l'enlever s'il s'avérait problématique. Il ne sera, par contre, jamais possible de redonner la vie aux personnes décédées.

Je constate, depuis plus de trente années que je pratique le vélo à Montréal, que la densité des voitures, l'agressivité, la vitesse, et le non-respect des feux et des panneaux de signalisation sont en constante augmentation. Placez-vous à une intersection achalandée et comptez le nombre d'autos qui forcent le feu rouge à chaque fin de cycle, vous en compterez souvent quatre à cinq. Est-ce dû au nombre de plus en plus élevé de véhicules, à la réduction des effectifs de policiers et à leur équipement désuet (pas de radar, ni d'auto banalisée), ou à la performance de plus en plus grande des moteurs ?

Je l'ignore. Mais, chose certaine, cette circulation agressive et irrespectueuse n'incite pas la population à quitter la banlieue pour revenir vivre à Montréal, comme le veut la célèbre publicité : « Montréal, ma ville ! » Paradoxalement, une forte proportion des automobilistes dangereux sont des banlieusards pressés de retourner dans leur banlieue tranquille.

Je comprends les citoyens de la rue Clark et je les encourage. J'habite la rue Garnier, dans Ahuntsic, et deux ans de plaintes concernant la vitesse et la densité d'autos et de camions interdits (bruit et pollution), n'ont donné que des constats d'impuissance de la part de ma conseillère municipale, madame Colette St-Martin, et de l'administration Bourque. La dernière analyse que le service de la circulation de Montréal m'a transmise se terminait ainsi : « ...notre objectif principal (...) consiste à diminuer la vitesse dans nos rues résidentielles, surtout si les automobilistes circulant sur la rue Garnier ont une certaine propension à y circuler rapidement ». Les moyens utilisés demeurent néanmoins un mystère.

Quelques programmes ont, semble-t-il, été tentés à Montréal : « opération chauffard », « affichage à 40km/h » dans certains quartiers, mais leur efficacité est inconnue ou douteuse puisque ces programmes sont sans suite. De nombreuses techniques peu coûteuses d'apaisement de la circulation (*traffic calming*) existent. Pourquoi est-ce que les ingénieurs en circulation ne les utilisent-ils pas ? Sclérose de l'administration publique, manque de formation et de volonté des ingénieurs et spécialistes ? Manque de mortalité ou de blessés graves ?

Deux vieilles dames sont mortes depuis un an. N'y a-t-il pas de coroners

pour obliger la ville à effectuer des travaux correctifs ? Chose certaine, je refuse d'aller m'étaler en banlieue, j'aime la ville et tous ses services accessibles à pied, en vélo ou en transport en commun, et je crois qu'avec un peu d'effort, on évitera les drames de la rue Clark et on redonnera la ville au citoyen plutôt qu'à l'automobile. L'environnement à Montréal, c'est autre chose que des bacs verts ou des pots de fleurs éventés par des milliers d'automobilistes enragés. C'est aussi et surtout des rues calmes où les enfants peuvent jouer et les personnes âgées y vivre sans y risquer leur vie à chaque intersection.

Richard LAPARÉ
Montréal

Amateur déçu du Grand Prix

Monsieur Normand Legault,

En tant qu'amateur invétérée de courses automobiles, j'avais acheté mes billets d'admission générale pour la fin de semaine du Grand Prix de Montréal depuis la mi-novembre. Ce Grand Prix est le cinquième auquel j'assistais.

Ce fut, je dois l'avouer, le plus décevant. Décevant non pas à cause de la course elle-même, que je qualifierais d'extraordinaire, mais à cause du peu d'espace réservé aux détenteurs de billets de type « admission générale ».

Bien que ce soient les moins chers (ils m'ont quand même coûté plus de 100 \$), nous avions droit, auparavant, à d'excellents sites, dont « l'épingle ». Maintenant, les deux tiers de ce petit espace vert ont été aménagés avec des estrades bien plus payantes ! De plus, toute la zone située devant le casino nous est désormais interdite. Il ne nous reste qu'un minuscule tiers dans « l'épingle » et un beau grand terrain... donnant sur une ligne droite où les F.1 passent à plus de 300 km/h. Merveilleux, non ?

En plus de n'avoir pu trouver de places acceptables, il y a eu une congestion majeure, samedi midi, devant les kiosques de souvenirs, à droite du pont du Cosmos. Il était impossible de bouger. À un point tel que, si quelqu'un avait éprouvé un malaise, les secouristes auraient été incapables d'atteindre cette personne.

Aviez-vous bien compté les billets vendus ou avez-vous tout simplement oublié de prendre des mesures pour assurer une bonne circulation dans certains endroits achalandés ? Le gouvernement vous laisse un petit répit de cinq ans avec sa loi antitabac, mais les amateurs de courses, eux, reviendront-ils dans de telles conditions ?

Avant, lorsque les gens me demandaient si j'étais satisfaite de mes billets, j'affirmais que j'adorais aller au Grand Prix, que l'organisation était excellente et qu'il y avait de bonnes places, même pour des billets d'admission générale.

Maintenant, je vais plutôt recommander le Grand Prix de Trois-Rivières, qui n'a pas de Formule 1, bien sûr, mais qui est beaucoup plus humain et bien moins réservé à un petit groupe de gens fortunés.

Lisane BERTHIAUME
La Prairie

Malgré ce qu'on dit, la langue française progresse

La propagande péquiste nous enseigne que la souveraineté s'impose pour assurer la survie du Québec. Quels sont les faits ? En 1850, dans la ville de Montréal, 50 % de la population était

anglophone ; dans la ville de Québec, cette proportion était de 40 %. Ces anglophones ne parlaient pas français et ne voulaient pas apprendre notre langue. Pour nos ancêtres, les problèmes linguistiques étaient sérieux.

En 1969, le français, de même que l'anglais, deviennent langue officielle dans les institutions du gouvernement canadien ; les anglophones commencent à étudier notre langue. En 1978, des anglophones de tous les coins du pays fondent l'Association « Canadian Parents for French » (Association des parents canadiens pour le français) qui, aujourd'hui, regroupe 12 000 membres.

La même année, les ministres provinciaux de l'éducation instituent des programmes spéciaux qui vont permettre à des jeunes, non francophones, d'étudier en français à plein temps durant toute une année scolaire. En 1979, 38 000 jeunes s'inscrivent à ces programmes. Depuis 1993, le chiffre des inscriptions dépasse annuellement 300 000.

Selon un article intitulé « Une mauvaise raison de voter PQ », publié dans la revue *L'Actualité* du 15 septembre 1993, on apprend ce qui suit :

« Jamais n'a-t-on pu recenser autant de Canadiens qui savent le français, en nombre comme en pourcentage, que ce soit à Montréal, à Ottawa, à Toronto, à Vancouver, dans l'ensemble du Québec ou dans tout le Canada ! En fait, on n'a vu dans aucun autre pays du monde une telle expansion depuis trente ans. »



Jean Chrétien

Depuis 1967, le premier ministre du Canada a toujours été un Québécois, sauf durant 22 mois. En ce moment, les plus importantes fonctions au gouvernement canadien sont occupées par des francophones. Le gouverneur général, Roméo LeBlanc, est Acadien du Nouveau-Brunswick ; le premier ministre, Jean Chrétien, vient du Québec ; le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, est aussi du Québec ; le président de la Chambre des communes, Gilbert Parent, est francophone d'Ontario ; le président du Sénat, Gillas Molgat, est francophone du Manitoba. Le général en chef des forces armées, Maurice Baril, vient du Québec. Plusieurs autres francophones dirigent de grands ministères. Il en est de même dans la fonction publique fédérale, où les francophones du Québec et des autres provinces sont bien représentés. Deux Québécois sont auteurs de l'hymne national « O Canada ! » La musique est de Calixa Lavallée et les paroles sont de Adolphe Routhier.

Si la tendance actuelle se maintient, le nombre de Canadiens anglophones bilingues dépassera, avant l'an 2015, celui des francophones bilingues.

Roland RAINVILLE
Ottawa

N.B.

La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abrégier. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse : edito@lapresse.ca

Attendre, attendre et attendre

Avec l'autoritarisme qui le caractérise, le ministre Jean Rochon a bien pris soin d'édicter à quoi serviront les 110 millions qu'il a décidé de reverser cette année dans le réseau de la santé qu'il a lui-même dévasté.

La majeure partie de cette somme ira aux CLSC — qui ont fait la preuve qu'ils n'arrivent pas à s'adapter aux besoins de la clientèle quel que soit le budget dont ils disposent. Le quart des fonds, saupoudrés dans toutes les régions, servira à réduire quelque peu quelques listes d'attente dans quelques hôpitaux. C'est moins que rien, particulièrement à Montréal, la région entre toutes qui souffre des effets des compressions sauvages et mal planifiées.

Le Dr Gilles Marcil, ophtalmologiste spécialisé dans le traitement de la rétine, a vu passer, de loin, l'ombre de cette aumône minimale.

Il a 130 diabétiques en attente d'une intervention chirurgicale pressante et pour qui toute attente prolongée comporte un risque de cécité. Il a écrit au Conseil des médecins du CHUM, au ministère, à la Fédération des médecins spécialistes, à l'Association des ophtalmologistes. « J'ai exposé tous mes cas en détail avec les numéros de dossier, dit-il. Un peu plus et je fournissais les noms et les adresses... »

Les associations professionnelles ne peuvent rien faire. Le ministère n'a même pas répondu. En désespoir de cause, il a écrit au Collège des médecins, « qui est censé, après tout, protéger le public ». Le Collège non plus ne peut rien faire.

« Je me couche tous les soirs en pensant à ceux que je n'ai pas opérés et qui vont peut-être perdre la vue à cause de cela », dit-il, ajoutant avec un sourire amer qu'il y a des

jours où il se dit qu'il ferait aussi bien de devenir électricien.

Les spécialistes de la rétine travaillent toujours dans l'urgence, mais pour les fonctionnaires, ces opérations sont « électives » : elles peuvent attendre. Faux.

Le Dr Marcil, qui a trente ans de pratique derrière lui, constate que « ses » diabétiques lui arrivent de plus en plus mal en point.

Le diabète est une maladie insidieuse, qui peut mener, s'il n'est pas traité, à la cécité et à l'amputation. Or, le diabète n'entraîne pas de symptômes avant d'être à un stade relativement avancé. Auparavant, les diabétiques lui arrivaient en meilleur état, « parce qu'ils étaient vus plus tôt ». Aujourd'hui, à la manifestation d'un symptôme ophtalmologique — donc, déjà un peu tard, ils appellent leur médecin de famille. Ils attendent pour avoir un rendez-vous. Ils attendent pour les résultats des tests. Ils attendent pour le second rendez-vous. Le généraliste les envoie chez l'ophtalmologiste. Ils attendent un rendez-vous chez l'ophtalmologiste. Le temps passe. Finalement, un ophtalmologiste les voit et les envoie au Dr Marcil. Des mois et des mois se sont écoulés.

Rendus chez le Dr Marcil, ils n'attendent plus : avec un diagnostic de diabète, le Dr Marcil leur donne tout de suite rendez-vous, et tant pis si sa clinique déborde. Il considère qu'il est là pour ça, que c'est son devoir et son métier, que de sauver la vue des gens. Mais voilà, il y a le problème des salles d'opération... Les diabétiques recommencent à attendre, sur une liste d'attente cette fois.

« Nous avons la meilleure médecine au monde, dit simplement le Dr Marcil, et ils



Lysiane GAGNON

sont en train de la détruire... On ne se rend pas compte des avantages que nous donnait la proximité des États-Unis. Les médecins québécois sont allés se spécialiser dans les meilleures universités américaines à leurs propres frais, sans que ça coûte un sou au Québec... »

Au moins, quand il est revenu de Harvard, un poste l'attendait à Notre-Dame. Mais quand lui et les trop rares rétinologues que compte le Québec prendront leur retraite, ils seront difficiles à remplacer.

Rares, et à vrai dire quasiment introuvables, sont les jeunes médecins qui accepteraient de se spécialiser à leurs frais à l'étranger — mais cette fois, les règles ayant changé, sans même être sûr d'avoir un poste au retour. Rares sont ceux qui accepteraient de vivre, eux et leur famille, toute leur vie sur le qui-vive, d'une urgence à l'autre, avec leur téléavertisseur dans la poche. Et rares sont ceux qui accepteraient de travailler gratuitement une partie de l'année, ce qui est ce que le ministère demande aux médecins qui auraient eu plus que leur « quota » d'urgences avant la fin de l'année.

Pénaliser les médecins qui soignent trop de malades. C'est là qu'on en est rendu

■■■

Les 130 diabétiques du Dr Marcil sont, bien sûr, une partie infime des cas de tout ordre actuellement sur des listes d'attente. Que dire des cancéreux que la lenteur du système est en train de condamner ? Des angiographies et des biopsies retardées pendant des mois ?

Que dire, autre exemple, des grands brûlés dont parlait récemment, dans le magazine *Châteline*, le Dr Dominique Garrel de l'Hôtel-Dieu ? « Ils ne reçoivent plus les soins standards en Amérique du Nord. En 1996-97, une recherche clinique montrait un taux de mortalité deux fois plus élevé que celui enregistré habituellement. Je suis persuadé que ces décès sont attribuables à la dégradation des soins, en particulier aux retards dans les opérations... »

Voici ce qu'il racontait : « Normalement, quand un grand brûlé a encore de la peau saine, on prélève de cette peau, on débride les plaies et on greffe la peau saine. Il y a quelques mois, en salle d'opération, on a retiré la peau saine d'un patient, puis on a mis, fin à l'intervention faute d'anesthésistes et d'infirmières. On a rangé la peau au réfrigérateur et retourné cet homme dans sa chambre, sans greffe, donc en bien plus mauvais état qu'avant. Quand on en arrive à de telles horreurs, il faut sonner l'alarme. »

■■■

Depuis plusieurs mois, nombre de médecins sont sortis de leur silence rituel pour sonner l'alarme.

Mais personne n'entend, même pas le premier ministre Lucien Bouchard, lui qui pourtant doit littéralement la vie à la médecine, surspécialisée du Québec, et qui ne serait peut-être même plus de ce monde si sa notoriété ne lui avait ouvert en catastrophe, à un rythme ultra-rapide, les portes de Saint-Luc et l'attention des plus brillants cerveaux du monde médical... Oui, qui ne serait peut-être même plus de ce monde si, porteur d'un mal étrange et difficile à diagnostiquer, il avait dû faire comme monsieur Tout-le-Monde : attendre, attendre et attendre.

Opinions

Les vertus du statu quo constitutionnel

L'expérience des trente dernières années montre que, jusqu'à nouvel ordre, la voie de la réforme constitutionnelle mène à un cul-de-sac

MONIQUE JÉRÔME-FORGET

L'auteure est présidente de l'Institut de recherche en politiques publiques.

Au Québec, la perspective d'une campagne électorale axée sur la promesse du Parti québécois de tenir un référendum sur la souveraineté suppose qu'on voudra de nouveau séduire la population à l'aide de « mirages » sur l'opportunité de modifier le statu quo politique ou constitutionnel. Et vraisemblablement, le camp fédéraliste sera soumis à de sérieuses pressions pour inventer un quelconque remède constitutionnel qui mettrait fin pour de bon aux doléances du Québec au sein du Canada.

On soutiendra en effet qu'en se présentant les mains vides au dernier référendum, les fédéralistes n'ont évité la défaite que d'extrême justesse. On invoquera aussi le récent sondage de Léger & Léger selon lequel 64 % des Québécois croient que Jean Charest devrait entamer des négociations visant à renouveler la constitution, s'il était élu premier ministre du Québec — à peine 26 % des personnes interrogées s'opposant à cette idée.

Mais le jeu en vaut-il vraiment la chandelle pour le Québec de s'engager dans un autre *Canada Round* ? Compte tenu de l'issue plus que probable d'une nouvelle série de négociations constitutionnelles, n'y a-t-il aucun argument sensé pour appuyer le statu quo comme option la plus valable pour le Québec ? Évidemment, vanter les mérites du statu quo reste une tâche ardue dans cette province, comme j'ai pu le constater l'été dernier en publiant un article sur le sujet dans un quotidien québécois de langue française et ce, sans guère susciter de réaction.

Étant donné la longue et pénible quête historique du Québec pour une réforme constitutionnelle lui accordant plus d'autonomie, on aurait imaginé les Québécois gagnés par la méfiance. Leur refus d'en abandonner l'idée semble d'autant plus paradoxal que le Québec a toujours échoué dans ses tentatives d'infléchir la répartition des pouvoirs en faveur d'une réelle autonomie, l'une de ses plus anciennes « demandes historiques ». Depuis une cinquantaine d'années, la fédération aura plutôt évolué en sens inverse, Ottawa ayant mis en oeuvre un train de réformes qui ont en grande partie façonné le Canada que l'on connaît aujourd'hui. Pour n'en citer que quelques-unes, pensons aux grands programmes suivants :

- Assurance-chômage (1940)
- Allocations familiales (1944)
- Pensions de vieillesse (1951)

- Assurance-hospitalisation (1957)
- Régime d'assistance du Canada (1966)
- Supplément de revenu garanti (1967)
- Assurance-maladie (1968)

Contrairement au Québec, qui a multiplié les échecs au regard de ses objectifs constitutionnels, le gouvernement fédéral a obtenu dans plusieurs domaines des amendements à la constitution qui ont ouvert la voie à ces réformes, celles notamment de l'assurance-chômage et des pensions de vieillesse. De plus, Ottawa a consolidé ses pouvoirs en rapatriant de la Grande-Bretagne les juridictions d'appel détenues par le Conseil privé depuis 1949. Alors que celui-ci penchait plus souvent en faveur des provinces, la Cour suprême, dont les juges sont choisis par Ottawa aurait permis, selon Peter Hogg, « un certain affermissement du pouvoir fédéral ». On se rappellera ici le célèbre mot de René Lévesque comparant la Cour suprême du Canada à la Tour de Pise parce qu'elle penchait toujours du même côté... fédéral. Or, son pouvoir s'est trouvé renforcé par la Charte des droits et libertés, adoptée en 1982 dans la foulée du rapatriement de la Constitution, offrant ainsi à Ottawa une victoire supplémentaire.

Il est ainsi révélateur que la majorité des Canadiens, y compris les Québécois, se soient ralliés à la modernisation engendrée par ces développements. Tandis qu'au Québec, une série de premiers ministres nationalistes s'opposaient vigoureusement à cette poussée centralisatrice, assez curieusement, l'électorat de la province accordait systématiquement son appui aux programmes « nationaux » lancés par Ottawa.

Sauf pour le privilège de sortie (le fameux *opting out*) obtenu à l'époque de la Révolution tranquille par Jean Lesage, les premiers ministres québécois ont tous formidablement échoué à négocier et obtenir des pouvoirs accrus pour la province. On dirait même qu'ils se sont efforcés de perdre des pou-

voirs, comme l'a fait René Lévesque en 1981 en cédant le droit de veto du Québec, qui avait pourtant servi à faire obstruction à l'accord Fulton-Favreau (1964) et à celui de Victoria (1971).

Pour ce qui est de l'Accord de Charlottetown, c'est Robert Bourassa qui, en échange d'une clause diluée sur la « société distincte », accepta l'inscription dans la Constitution du pouvoir fédéral de dépenser et de la réforme d'un Sénat où la représentativité du Québec égalerait celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Et pour ceux qui croient que le Québec a gagné une juridiction nouvelle avec la nouvelle entente sur l'Immigration, un retour aux sources leur rappellera vite qu'il s'agit d'un pouvoir partagé bien inscrit dans la constitution et que le seul bénéfice réel pour le Québec touche les transferts fédéraux aux fins de ce programme. Ce qui vaut au Québec une désapprobation unanime des autres provinces qui voient là un traitement de faveur injustifié. Le Québec reçoit la moitié moins d'immigrants que reçoit l'Ontario et sa compensation financière est deux fois supérieure à celle-ci.

En vérité, toute négociation constitutionnelle implique des compromis selon lesquels le camp ayant la plus grande influence gagnera plus de terrain qu'il n'en cédera. Avant de permettre à leur leaders de rouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle, les Québécois devraient donc évaluer froidement l'influence réelle qu'ils peuvent encore exercer.

Le poids démographique du Québec au Canada est passé de 29 %, pendant la Révolution tranquille du début des années 60, à moins de 25 %, en 1995. Depuis la Confédération, un bouleversement économique et démographique s'est opéré en faveur de l'Ontario et, de plus en plus, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La vision des « deux peuples fondateurs » a perdu beaucoup de son emprise sur le Canada anglais, dont les réserves de bonne volonté à l'égard du Québec semblent épuisées. Les Canadiens anglais voient aujourd'hui d'un oeil on ne peut plus cynique l'apparente teneur de l'affiliation du Québec au Canada. Une partie appréciable de l'électorat anglophone juge qu'il vaudrait peut-être mieux « laisser partir les Québécois si tel est leur désir », quand ce n'est pas dit en termes plus crus comme ce fut le cas récemment à Ottawa dans l'affaire David Levine.

Dans ces conditions, il devient difficile pour les politiciens canadiens-anglais d'accorder au Québec de véritables concessions, sachant



Monique Jérôme-Forget

qu'ils devront convaincre un électorat sceptique du bien-fondé de la moindre de leurs propositions. Le « prix à payer » pour satisfaire aux demandes du Québec a donc considérablement augmenté. À tel point qu'on peut se demander quelles concessions devrait consentir le Québec pour obtenir davantage que les vagues promesses de la Déclaration de Calgary.

Dès lors, les intérêts des Québécois ne seraient-ils pas mieux servis si nous laissons les choses telles qu'elles sont, le statu quo, à tout le moins à court terme ? Ayant reconquis une forme de veto à la suite du dernier référendum, grâce à la loi du gouvernement Chrétien liant l'usage du veto fédéral à l'assentiment des régions du pays, le Québec ne devrait-il pas en user stratégiquement pour accroître son influence ? A plus ou moins long terme, la valeur du veto québécois pourrait ainsi augmenter lorsque d'autres acteurs mettront de l'avant leur propre ordre du jour constitutionnel.

Entre temps, la réalité exerce ses droits au gré des changements imposés à l'échelle du globe par des phénomènes comme l'immigration ou la mondialisation, qui touchent le Québec aussi profondément que d'autres sociétés. Les enfants de la Loi 101, qu'ils soient américains, italiens ou autres, parlent tous le

français. Le Québec a donné naissance à une élite des affaires francophone qui tire ma foi très bien son épingle du jeu à l'échelle internationale. Les Québécois d'expression française ont acquis l'ouverture d'esprit et la confiance qui leur manquaient. Tous ces éléments du dynamisme de la société québécoise doivent être considérés par rapport à l'opportunité d'en revenir aux prétendues « demandes historiques ». Rappelons-nous que la modernisation du Québec s'est tout de même effectuée pendant une longue période d'essais infructueux visant un changement constitutionnel. Étant donné la conjoncture actuelle, il serait peut-être plus rentable pour le Québec de diriger ses efforts pour rétablir son influence politique et économique au sein du Canada.

En définitive, les Québécois devront peut-être choisir sans détour l'une ou l'autre de ces voies : proclamer une souveraineté sans trait d'union ou jouer la carte du veto pour défendre leurs intérêts dans le système actuel. La souveraineté assortie d'un partenariat n'a vraisemblablement aucun avenir. Et l'expérience des trente dernières années montre que, jusqu'à nouvel ordre, la voie de la réforme constitutionnelle mène à un cul-de-sac.

Politique

Joe Clark éprouve des problèmes de décollage

Il se heurte notamment aux importantes ressources financières de Hugh Segal

CHANTAL HÉBERT

À moins de deux semaines de l'échéance qu'il s'est fixée pour décider s'il briguera ou non la direction du Parti conservateur fédéral, l'ancien premier ministre Joe Clark se heurte à de sérieux problèmes de décollage.

À l'échelle pancanadienne, ses partisans découvrent qu'ils ont affaire en Hugh Segal à un adversaire aux reins financiers nettement plus solides que les leurs. L'ancien conseiller des premiers ministres Brian Mulroney et Bill Davis, qui s'est lancé officiellement dans la course avant-hier, aurait accumulé, dit-on,

une imposante caisse électorale. Il faut dire qu'il est impeccablement branché dans les milieux financiers de Bay Street. Plusieurs des organisateurs qui l'entouraient à l'occasion de son lancement sont enracinés dans le paysage corporatif ontarien.

Au Québec où le terrain devrait normalement l'avantager, eut égard à ses antécédents et à sa notoriété, Joe Clark n'a pas encore réussi à recruter une organisation digne de ce nom. Plusieurs prospects lui ont filé sous le nez, attirés notamment par les moyens plus conséquents du camp Segal. Parmi eux, il faut compter Martin Desrochers et Jean-

Martin Masse, tous deux associés à l'organisation de Jean Charest lors de sa course au leadership ou des dernières élections fédérales. De telle sorte qu'hier, Joe Clark ne s'était toujours pas déniché un organisateur en chef au Québec.

L'organisation des candidats sur le terrain est particulièrement cruciale dans cette campagne parce que les conservateurs élisent leur prochain chef au suffrage universel des membres. Cela signifie qu'aucun candidat, même un Joe Clark, ne peut compter sur l'establishment du parti pour s'assurer la victoire. Et, avec un minimum de députés, moins d'une vingtaine,

l'appui du caucus ne saurait être un facteur déterminant pour personne. Dans les faits, la partie se jouera largement sur la capacité des uns et des autres à recruter de nouveaux membres d'ici la date butoir du 25 septembre.

Le départ difficile de M. Clark a quand même ceci d'inusité qu'il est le seul des candidats potentiels ou déclarés à remporter un succès d'estime dans l'opinion publique. Un récent sondage indiquait que, de tous les candidats pressentis, il est le seul à susciter d'emblée suffisamment d'intérêt chez les électeurs pour pouvoir espérer ramener le parti conservateur fédéral dans

les ligues majeures de la politique canadienne.

L'ex-premier ministre a réitéré hier qu'il rendrait publique sa décision, quelle qu'elle soit, d'ici la fin du mois de juin. Selon des proches, il est toujours partant pour la course. L'annonce officielle, si elle a lieu, aura lieu à Calgary, a-t-il précisé.

Entre-temps, hier à Winnipeg, Brian Pallister, un ancien membre du cabinet Filmon qui compte parmi les candidats malheureux des dernières élections fédérales, s'est à son tour lancé dans la course. Le premier tour de l'élection du prochain chef du PC aura lieu le 24 octobre.

Josée Legault au PQ

Analyste politique bien connue pour ses positions sur la question linguistique, Josée Legault entend se présenter comme candidate pour le Parti québécois.

Elle annoncera aujourd'hui dans quelle circonscription elle briguera l'investiture.

Son analyse de la situation linguistique au Québec commandée sous le gouvernement Parizeau avait mis le gouvernement Bouchard dans le pétrin en 1996. Avec le spécialiste Michel Plourde, elle préconisait plus de fermeté, un durcissement de la Charte de la langue française auquel se refusait le premier ministre Bouchard.

Des syndiqués du tabac manifestent contre le projet de loi Rochon

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

Les travailleurs d'Imperial Tobacco à Montréal sont sortis dans la rue hier, avec la bénédiction de leurs patrons, pour protester contre le projet de loi du ministre Jean Rochon sur le tabac.

« C'est un projet de loi intégriste », qui est inspiré par « l'intolérance » à l'endroit des fumeurs, a dénoncé le président de la FTQ, Clément Godbout, la centrale à laquelle sont affiliés tous les syndiqués du tabac au Québec, soit 1200.

Le Syndicat international de la boulangerie, de la confiserie et du tabac, qui représente les employés d'Imperial Tobacco à Montréal, de RJR MacDonald à Montréal et de Rothmans Benson & Hedges à Québec, craint surtout pour la perte de milliers d'emplois, si le projet de loi est adopté tel quel.

La FTQ se dit d'accord avec la prévention, les programmes d'éducation, d'accord avec l'idée d'interdire aux jeunes de fumer à l'école, d'accord pour protéger les droits des non-fumeurs, mais trouve que plusieurs mesures du projet de loi vont trop loin.

M. Godbout s'en est pris particulièrement à la disposition instaurant les « Rochon-Macoutes », la « police du tabac », ces gens qui vérifieront la présence de fumée dans les milieux de travail.

Le président de la FTQ croit que ce rôle devrait relever de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui s'occupe déjà de la qualité de l'air dans les milieux de travail. De plus, les syndicats locaux peuvent s'occuper de la qualité de l'air dans les milieux de travail, a plaidé M. Godbout.

Le dirigeant de la FTQ a aussi demandé au gouvernement Bouchard d'harmoniser sa réglementation sur le tabac avec celle du gouvernement fédéral.

À son tour, le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, s'est montré très critique, affirmant que le projet de loi « ne donne rien, sauf le danger de perdre des emplois ».

Les travailleurs ont manifesté près d'une heure, bloquant la rue Saint-Antoine devant le siège social d'Imperial Tobacco, dans le quartier Saint-Henri à Montréal. Ils ont scandé des slogans du genre « l'éducation oui; la répression non » et « la santé oui; nos emplois aussi ».

Les emplois dans l'industrie du tabac sont reconnus comme très bien payés, avec de bonnes conditions de travail. Un ouvrier spécialisé chez Imperial Tobacco gagne près de 30 \$ l'heure.

ENSEIGNER

PREND PLUS DE TEMPS QU'ON PENSE

7h49

Les parents d'Alexandre se sont encore disputés.



«Moi, je suis là pour le consoler.»

Martine, enseignante

12h10

Il fallait aider Stéphanie à terminer son exercice de français.



«Tant pis pour mon heure de dîner.»

Mona, enseignante

19h41

J'ai encore 64 copies à corriger.



«Marie-Josée ira au cinéma sans moi.»

Luc, enseignant

C'est une profession exigeante qui s'exerce parfois dans des conditions difficiles, voire dangereuses. Et qui mérite d'être rémunérée à sa juste valeur.



Nos profs, on leur doit tant.

Politique

L'ADQ veut substituer le rapport Allaire à l'accord de Calgary

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'Action démocratique du Québec (ADQ) voit la déclaration de Calgary comme un signe d'ouverture du Canada anglais envers le Québec, mais elle lui reproche de ne pas répondre aux aspirations profondes des Québécois, « qui souhaitent être maîtres chez eux tout en tirant un avantage d'un ensemble canadien ».

Aussi, l'ADQ veut-elle substituer à cette déclaration le controversé rapport Allaire qui avait, sous Robert Bourassa, amené Mario Dumont et Jean Allaire à quitter les rangs du Parti libéral du Québec. On se souviendra que ce document, qui se voulait à l'époque la position constitutionnelle du PLQ, mais qu'on a renié en même temps que son principal parrain Me Allaire, réclamait d'Ottawa une vingtaine de champs de compétence exclusifs pour le Québec.

« Cette déclaration (Calgary) est muette sur l'essentiel : la dévolution de pouvoirs au Québec. En refusant de sortir des sentiers battus, les premiers ministres des autres provinces ont concocté, sur les conseils des libéraux de Jean Charest, qui défendent un fédéralisme à genoux, une déclaration qui nous apparaît inacceptable.

« Par contre, d'autres initiatives, inspirées de la philosophie du rapport Allaire, nous apparaissent davantage porteuses d'avenir, pour peu qu'on les regarde d'un oeil constructif plutôt que par le biais d'une approche dogmatique », exprime l'ADQ dans le mémoire qu'elle a présenté hier devant la commission parlementaire chargée d'étudier la déclaration de Calgary.

L'ADQ estime que le rapport Allaire « colle aux attentes de la majorité des Québécois », en ce sens qu'il propose « une union moderne et fonctionnelle au Québec et au reste du Canada ».

« Il reçoit, soutient-on, des échos grandissants dans le reste du Canada et il repose sur la stratégie de l'obligation de résultat. »

« Nous devons sortir du moule actuel d'affrontement entre les inconditionnels du fédéralisme à genoux et les tenants de la souveraineté classique », conclut l'ADQ. En trente ans, deux générations y ont perdu des plumes, « arrêtons avant d'en sacrifier une troisième », propose la jeune formation de Mario Dumont.

Le plan O ne sera pas rendu public

Le fameux plan O mis au point par Jacques Parizeau pour soutenir l'économie du Québec, advenant l'indépendance, ne sera pas rendu public. Le premier ministre Lucien Bouchard s'y oppose vigoureusement.

« C'est de commune renommée que les gouvernements se soucient beaucoup du financement de leur dette. Il y a toujours une stratégie de financement pour tous les gouvernements et les choses qui concernent ce genre de préoccupation gouvernementale ne peuvent pas être rendues publiques. Cela parce que ça défavoriserait le gouvernement dans ses négociations avec les investisseurs et surtout les acheteurs d'obligations, les financiers », a indiqué le premier ministre dans un point de presse, peu après que le député libéral Jean-Marc Fournier l'eut invité à rendre ce plan public.

Furieux, Duceppe bat en retraite

Presse Canadienne
WINDSOR, Ontario

Furieux et choqué par ce qu'il a qualifié d'attitude « intolérante », le dirigeant du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a interrompu un entretien avec le comité éditorial du quotidien ontarien *Windsor Star*, hier.

« J'ai l'impression de me trouver sur une autre planète », a lancé M. Duceppe avant de se lever, de serrer la main de ses interlocuteurs et de quitter les lieux.

La rencontre devait durer une heure, mais elle a pris fin au bout de seulement 35 minutes.

Lors de l'entretien, les journalistes lui ont demandé ce que ferait un Québec indépendant face aux communautés souhaitant demeurer au sein du Canada, qu'il s'agisse d'autochtones désireux de voir de vastes terres québécoises demeurer canadiennes ou de Québécois réclamant la tenue d'un nouveau référendum sur le retour de la province dans le giron fédéral.

Bouchard enterre la déclaration de Calgary

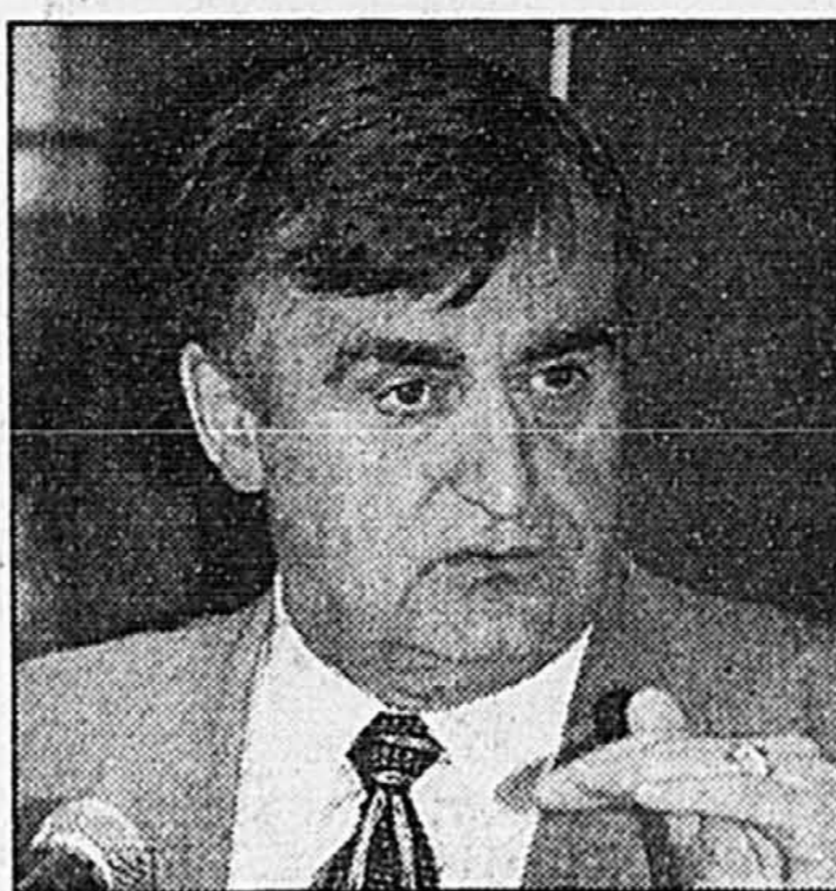
Elle « n'est plus montrable au Québec », conclut le premier ministre

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Ce n'est rien de moins qu'un enterrement de première classe que Lucien Bouchard a réservé hier à la déclaration de Calgary, qui n'offre pas, selon lui, de réelles perspectives pour le Québec de demain.

« On l'a stigmatisée, la déclaration. Elle est marquée au fer rouge et ce n'est plus montrable au Québec », a déclaré le premier ministre à sa sortie du Salon rouge, où il venait de comparaître devant la Commission des institutions qui s'est penchée durant deux semaines sur la déclaration de Calgary.

Après avoir affirmé que le document émanant du Canada anglais était « contraire aux intérêts du Québec », qu'il consacrait l'égalité des provinces de façon à nier toute possibilité d'un fédéralisme renouvelé, en plus de « nier l'existence du peuple du Québec pour le fondre dans la seule réalité canadienne », M. Bouchard a indiqué qu'il faudrait en tirer les conclusions et « faire en sorte qu'apparaissent les conditions gagnantes qui permettraient enfin de faire le choix d'un véritable pays ».



Lucien Bouchard

« Le projet de la souveraineté du Québec devient de plus en plus le seul qui soit sur la table et le seul qui soit une solution viable pour l'avenir du Québec », a-t-il insisté.

Interrogé par le chef de l'ADQ, Mario Dumont, qui lui reprochait d'entretenir une « obsession référendaire », le premier ministre a déclaré que « l'avenir du Québec passera par un référendum ». Mais, reconnaissant qu'un référendum perdu affaiblit le Québec, M. Bouchard s'est fait insistant pour dire qu'il ne fallait plus de référendum perdant et que le prochain ne serait tenu qu'une fois les conditions gagnantes réunies.

« Je veux d'abord dire qu'un ré-

férendum, ça se prépare par un environnement économique, un environnement financier, un environnement social, en construisant solidement les assises de ce qui sera le fondement du Québec de demain. Quand on déclenche cet autre référendum, c'est parce qu'il y aura les conditions qui permettront de le gagner. Et nous serons ensemble. Pour la première fois, nous serons en face d'un peuple qui veut bien se comporter comme tel et qui viendra de donner un mandat à son gouvernement », a indiqué M. Bouchard.

Il a rappelé l'histoire constitutionnelle du Québec depuis le référendum de 1980, depuis la promesse de Pierre Trudeau qui invitait les Québécois à voter Non, après quoi on répondrait aux souhaits du Québec. « C'est le rapatriement unilatéral qu'on a eu. La promesse de M. Chrétien, elle, s'est transformée en plan B, avec Stéphane Dion en prime. »

Les échanges ont été musclés entre le premier ministre, qui disait ne plus reconnaître le Parti libéral de Jean Lesage et de Robert Bourassa, et le député libéral Jean-Marc Fournier, qui reprochait une fois de plus au gouvernement de masquer les failles de son administration avec la commission sur la déclaration de Calgary. M. Bouchard a accusé les libéraux d'avoir suscité cette déclaration de Calgary

auprès des autres provinces, pour combler « leur absence de programme constitutionnel ».

Par ailleurs, dénoncé la veille par l'ex-conseiller de Robert Bourassa, André Tremblay, pour son boycott des travaux de la commission sur la déclaration de Calgary, Jean Charest a indiqué dans un point de presse qu'il ne se ferait pas dicter une ligne de conduite politique par quiconque.

« Mon point de vue, les perspectives, puis le point de vue du Parti libéral du Québec n'ont pas changé. Nos priorités, ça va être l'économie, l'emploi. On va mettre le cap là-dessus. La Constitution et l'industrie constitutionnelle, ça, c'est le régime du Parti québécois », explique le chef du PLQ.

M. Charest est d'opinion que le statu quo ne signifie pas laisser les choses comme elles sont. « Quant à la reconnaissance du Québec, nos positions sont bien connues là-dessus, j'ai eu la chance de défendre ça, il y a de cela un an », a déclaré le chef libéral dans un point de presse à Québec.

Depuis ce temps, il dit avoir « cru déceler dans la déclaration de Calgary une volonté de reconnaître le Québec ». Selon lui, on ne peut nier qu'il y ait « une volonté, un élément de bonne foi qui est là ».

XIV^e COMPÉTITION PYROMUSICALE DE MONTRÉAL

La meilleure place en ville!



L'International
BENSON & HEDGES
AGFA FILM

La Ronde

Parc des Îles de Montréal

« LES VOIX DE LA NUIT »
Gagnants du Jupiter spécial en 1997, ces jeunes artificiers de Montréal proposent une évocation de la nuit et de ses mystères.

Billet d'entrée sur le site à partir de 12,17 \$, taxes en sus, en vente à la billetterie de La Ronde, qui donne accès seulement à la Grande Roue, à la Spirale, au Minirail et aux spectacles à entrée libre.
* Prix par billet de siège réservé, par soir de feu. Taxes et frais de gestion en sus. Tous les tarifs sont modifiables sans préavis.

PAYS EN COMPÉTITION

Samedi	6 juin	Italie
Mercredi	10 juin	France
Samedi	13 juin	Canada
Mercredi	17 juin	Espagne
Samedi	20 juin	Autriche
Samedi	27 juin	Chine
Dimanche	5 juillet	Allemagne
Dimanche	12 juillet	États-Unis
Dimanche	19 juillet	La Ronde

SPECTACLE DE CLÔTURE

SIEGE RESERVE A PARTIR DE

25 65\$*
INCLUANT : billet de siège réservé et accès à tous les manèges de La Ronde. Les feux sont tirés à 22 h, beau temps mauvais temps.

Nouveau tarif pour les 11 ans et moins, dans les gradins 10 et 11.
Renseignements généraux pour les feux et La Ronde : (514) 872-ILES (4537)
Extérieur de Montréal sans frais : 1 800 797-ILES (4537).

INFO-GROUPE
POPULAIRES
(514) 935-5161
1 800 361-8020

CBC

CITE
ROCK DÉTENTE
102.1FM

TQS

La Presse

CKAC 730
RADIO / MEDIA

BILLETS
514 790-1245
1 800 361 4595

ADMISSION

Pour aller à La Ronde, prendre l'autobus et le métro, c'est intelligent. Île-Sainte-Hélène ou 169 - La Ronde (métro Papineau)

Politique

Les fonctionnaires craignent que d'autres sociétés d'État n'échappent au Parlement

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

Les grands syndicats représentant les fonctionnaires du gouvernement québécois craignent que la loi régissant Investissement-Québec et Garantie-Québec ne permette à d'autres sociétés et organismes d'État d'échapper au contrôle du Parlement et à l'obligation de rendre compte aux contribuables.

Au cours d'une conférence de presse conjointe, hier, les présidents des syndicats des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et de la Fonction publique du Québec (SFPQ), Robert Caron et Serge Roy, ont même évoqué un éventuel retour au « régime duplessiste ».

« Il fait de moins en moins de doute, note l'étude qu'ils ont rendue publique, que nous sommes confrontés à une stratégie visant à contourner l'encadrement réglementaire qui balise la gestion publique, laquelle est de plus en plus dénoncée dans ses aspects bureaucratiques contraignants et ce, tant par les gestionnaires publics que par les ministres concernés. Pourtant, les faits sont nombreux qui témoignent de la nécessité de renforcer les protections qui préservent l'efficacité et

l'intégrité du secteur public. » Dans leur intervention, les porte-parole des employés de l'État ont tenté d'alerter la population sur des décisions gouvernementales qui, prétextant un manque de ressources, la privatisation, le partenariat, la déréglementation, la décentralisation, la régionalisation et la tarification, « conduisent toutes vers un désengagement et un rétrécissement de l'État, une diminution des contrôles sur nos outils collectifs, voire une remise en question fondamentale de la démocratie ».

Selon M. Roy, le gouvernement, « au nom d'une plus grande flexibilité de gestion, se permet de contourner les lois ».

« Des pans complets de l'activité gouvernementale sont arrachés de la fonction publique. » Il a cité les cas de la Commission de la protection de la jeunesse qui a été fusionnée à la Commission des droits de la personne; de l'intégration du bureau de l'inspecteur général des institutions financières à la Commission des valeurs mobilières; des activités des sociétés Innovatech et de la Grande bibliothèque du Québec.

« Sans compter, a précisé M. Roy, tous les projets en cours dans des secteurs aussi névralgiques que la forêt et l'agro-environnement. »

L'Algérie refuse l'aide humanitaire canadienne offerte par Chrétien

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Une délégation de parlementaires algériens, en visite officielle à Ottawa, a refusé l'aide humanitaire offerte par le premier ministre Jean Chrétien à l'Algérie.

Le président du Conseil de la Nation (équivalent de notre Sénat), M. Béchir Boumaza, a tranquillement expliqué à la presse hier que ce geste n'était pas de la « fierté mal placée », mais plutôt l'expression d'une volonté de collaboration plus profonde avec le Canada.

« Nous ne refusons pas la solidarité, a-t-il dit. Nous refusons la charité. » M. Béchir Boumaza, l'un des personnages historiques de la révolution algérienne, a précisé que son pays était prêt à avoir recours à l'expertise canadienne dans des domaines comme celui de l'aide aux familles des victimes du terrorisme, mais qu'il préférerait pour le reste approfondir d'égal à égal le partenariat algéro-canadien. « Accepter la charité, a-t-il ajouté, ça voudrait dire que nous ne sommes pas en mesure de faire face au terrorisme. »

La délégation de huit sénateurs algériens est venue informer les parlementaires canadiens de ce que M. Boumaza a appelé « la lutte pour le renouveau » en Algérie. Cette visite est en quelque sorte la suite du dialogue entrepris entre les deux pays lors de la visite à Alger d'une délégation de parlementaires canadiens dirigée par le ministre Don Boudria, du 28 février au 4 mars dernier.

Le message livré par le président du Conseil de la Nation aux Canadiens a d'abord porté sur la question du terrorisme. Affirmant qu'il y avait encore en Algérie « des forces de nuisance », Béchir Boumaza a assuré que « le terrorisme avait perdu la partie ». « Tout espoir des intégristes, a-t-il dit, de mettre en place une république islamique est perdu. » La population s'est rangée du côté de ses nouvelles institutions démocratiques, des élections présidentielles et législatives ont eu lieu, une Assemblée populaire multipartite de 380 députés s'est mise au travail et le nouveau Conseil de la Nation de 144 membres a été installé le 4 janvier dernier.

C'est avec réalisme cependant et beaucoup de modestie que Béchir Boumaza a décrit la construction démocratique de son pays. « Même si nous avons mis en place des institutions démocratiques pluriel-

les, a-t-il expliqué, nous ne sommes pas au bout des difficultés. Nous allons vers de grandes difficultés sociales. C'est pourquoi nous avons besoin de la collaboration du Canada, le pays le moins hégémonique que nous connaissions. »

Le sénateur a notamment souligné l'énorme défi que constitue le chômage endémique et une population composée à 75 % de jeunes de moins de 30 ans. Simple pour empêcher que la situation ne s'aggrave, a expliqué hier le sénateur Ahmed Benbitour, ancien ministre des Finances, il faudrait à l'Algérie un taux de croissance économique (hors hydrocarbures) de 8 %.

Et comment se portent les toutes jeunes institutions démocratiques ? « Nous sommes comme des petits enfants ébahis par nos premiers jouets », répond Béchir Boumaza. Mais, les progrès accomplis ces deux dernières années sont, selon lui, irréversibles. « Aujourd'hui, en Algérie, a-t-il renchéri, les travaux parlementaires sont diffusés dans leur totalité et en direct à la télévision nationale. »

« Se donner des institutions démocratiques plurielles, a conclu Béchir Boumaza, c'est plus difficile que de se battre contre le colonialisme. »

Fido arrive en Estrie!

Nouvelles zones de couverture SCP Fido

• Sherbrooke • Magog • Orford

Les SCP Fido débarquent en force en Estrie.

Excellente nouvelle pour tous les abonnés Fido : la couverture SCP Fido® continue de s'étendre et gagne l'Estrie. Vous pouvez, plus que jamais, bénéficier pleinement de la mobilité, de l'efficacité et des tarifs avantageux des SCP Fido, où que vous soyez, où que vous alliez.

Les régions de Sherbrooke, de Magog et d'Orford font maintenant partie de la zone de couverture SCP Fido. Lorsque vous sortez de cette zone très étendue, l'appareil bimode Fido prend le relais et vous donne accès au réseau analogique. Vous pouvez donc voyager plus librement que jamais... sans perdre le contact!

Choix de forfaits

100 minutes 20 \$ par mois

400 minutes 40 \$ par mois

- Quelle que soit l'heure
- Facturation à la seconde
- Aucun contrat à long terme

Une facturation à la seconde

Avec Fido, la facturation est honnête. Votre temps d'antenne est calculé à la seconde près et non arrondi à la minute.

Pour plus de renseignements sur les appareils, la carte à puce, les frais de permis SCP, les Services personnalisés ainsi que les frais d'interurbain et d'itinérance, passez au point de vente Fido de votre choix.

www.fido.ca

fido

C'EST VOUS LE MAÎTRE.



Fido vous attend à Montréal dans les points de vente suivants :

fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Carrefour Richelieu, Saint-Jean
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke

Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



Politique

Un accord avec un groupe d'autochtones fait bouillir la marmite, au N.-B.

Des bûcherons autochtones accusent le gouvernement de vouloir les diviser

Presse Canadienne
FREDERICTON

Des bûcherons autochtones reprochent au gouvernement du Nouveau-Brunswick de chercher, en signant une entente sur les droits de coupe avec l'une des plus grosses réserves indiennes, à diviser pour régner.

Le gouvernement provincial et la Première nation Tobique ont conclu un accord qui assure aux bûcherons de cette réserve le droit d'abattre des arbres sur les terres de la Couronne jusqu'à concurrence de 2,1 millions de dollars en ventes de bois et redevances.

Le ministre des Ressources naturelles, Doug Tyler, a vu dans cette accord un pas significatif vers une résolution du conflit sur le droit des autochtones d'abattre des arbres sur les terres de la Couronne. Selon lui, il s'agit d'une modèle qui pourra servir à toutes les autres Premières nations à travers la province.

Tobique est une réserve Malécite comptant environ 1600 habitants, située dans l'ouest du Nouveau-Brunswick.

Mais l'Association d'affaires des bûcherons autochtones, qui représente de nombreux bûcherons autochtones du Nouveau-Brunswick, a qualifié l'accord gouvernemental d'insulte qui ne sera jamais acceptée par le plus grand nombre.

« C'est la vieille stratégie du "diviser pour régner", a déclaré Tim Paul, le président de l'organisme. Essentiellement, le chef Tobique a trahi. Il a besoin d'argent, tout simplement. »

Le gouvernement a offert aux 10 000 autochtones du Nouveau-Brunswick, à titre intérimaire, 5 pour cent de la récolte annuelle d'arbres sur les terres de la Couronne.

M. Paul dit que les bûcherons, qui ont l'appui de plusieurs réserves, revendiquent 30 pour cent de la récolte annuelle.

Le chef Tobique, Edwin Bernard, a expliqué qu'il avait accepté l'offre de 5 pour cent à titre de solution provisoire à l'impasse, qu'il l'a fait au nom de sa réserve, où le chômage atteint 85 pour cent et où on a désespérément besoin de cet argent.

« Je n'accepte pas les 5 pour cent, moi non plus, a-t-il dit. Je pense que nous méritons davantage, mais sur une base intérimaire, cela donne des emplois à mes gens. Cela donne au processus une chance de réussir. »

Les autochtones du Nouveau-Brunswick soutiennent que des traités datant du 18^e siècle leur reconnaissent la propriété de territoires aujourd'hui considérés comme des terres et des forêts de la Couronne, que se partagent actuellement les grandes compagnies forestières.

Deux instances inférieures de la province ont reconnu leurs revendications basées sur les traités, mais plus tôt, ce printemps, la Cour d'appel provinciale a renversé ces décisions. Le gouvernement a aussitôt demandé aux autochtones de cesser de couper du bois sur ces terres.

Depuis, les autochtones ont pratiquement stoppé toute coupe de bois.

On pense que les autochtones interjetteront appel en Cour suprême, mais le délai qui leur est imparti pour demander la permission d'en appeler touche à sa fin — il expire le 19 juin.

Le ministre Tyler a par ailleurs abandonné une proposition antérieure de la province qui voulait faire des bûcherons autochtones des sous-traitants pour les grosses compagnies comme Irving et Repap. Les autochtones disent vouloir être des partenaires des grandes compagnies, pas leur main-d'œuvre à la saison ou à la journée.

Ottawa maintient une taxe sur les voitures étrangères

Agence France-Presse
OTTAWA

Ottawa a décidé de maintenir une taxe à l'importation au Canada de 6,7 % sur les véhicules automobiles fabriqués à l'extérieur de l'Amérique du nord, dont l'abolition avait été réclamée par les constructeurs japonais.

La décision, annoncée hier par le ministre de l'Industrie, John Manley, au terme d'un an de consultations publiques, met fin à une lutte que se livraient les fabricants japonais et les trois grands de l'industrie automobile américaine établis en territoire canadien.

M. Manley, estimant que le marché canadien de l'automobile est déjà « l'un des plus ouverts du monde », a tout au plus indiqué que cette taxe, conformément aux obligations commerciales internationales du Canada, serait ramenée à 6,1 % à compter du 1^{er} janvier.

Toute réduction supplémentaire ne pourra venir que de la conclusion d'accords dans des forums multilatéraux, a-t-il dit.

Les constructeurs japonais Honda et Toyota, qui ont investi considérablement au Canada au cours des dernières années, s'estiment lésés par cette taxe.

Le président de Toyota Canada, Inc, Yoshio Nakatani, n'a pas caché sa déception à la suite de cette décision qui, selon lui, « favorise injustement » les trois grands constructeurs américains.

« Pour les compagnies comme Toyota qui ont répondu à l'invitation d'investir au Canada, le maintien de ce tarif douanier n'est rien d'autre qu'une pure et simple gifle », a-t-il déclaré.

L'Association canadienne des concessionnaires de voitures japonaises a également dénoncé « cette politique sur le commerce automobile concoctée à Detroit ».

Aujourd'hui jusqu'à dimanche!

ACHETEZ AUJOURD'HUI

ET OBTENEZ

20% DE RABAIS

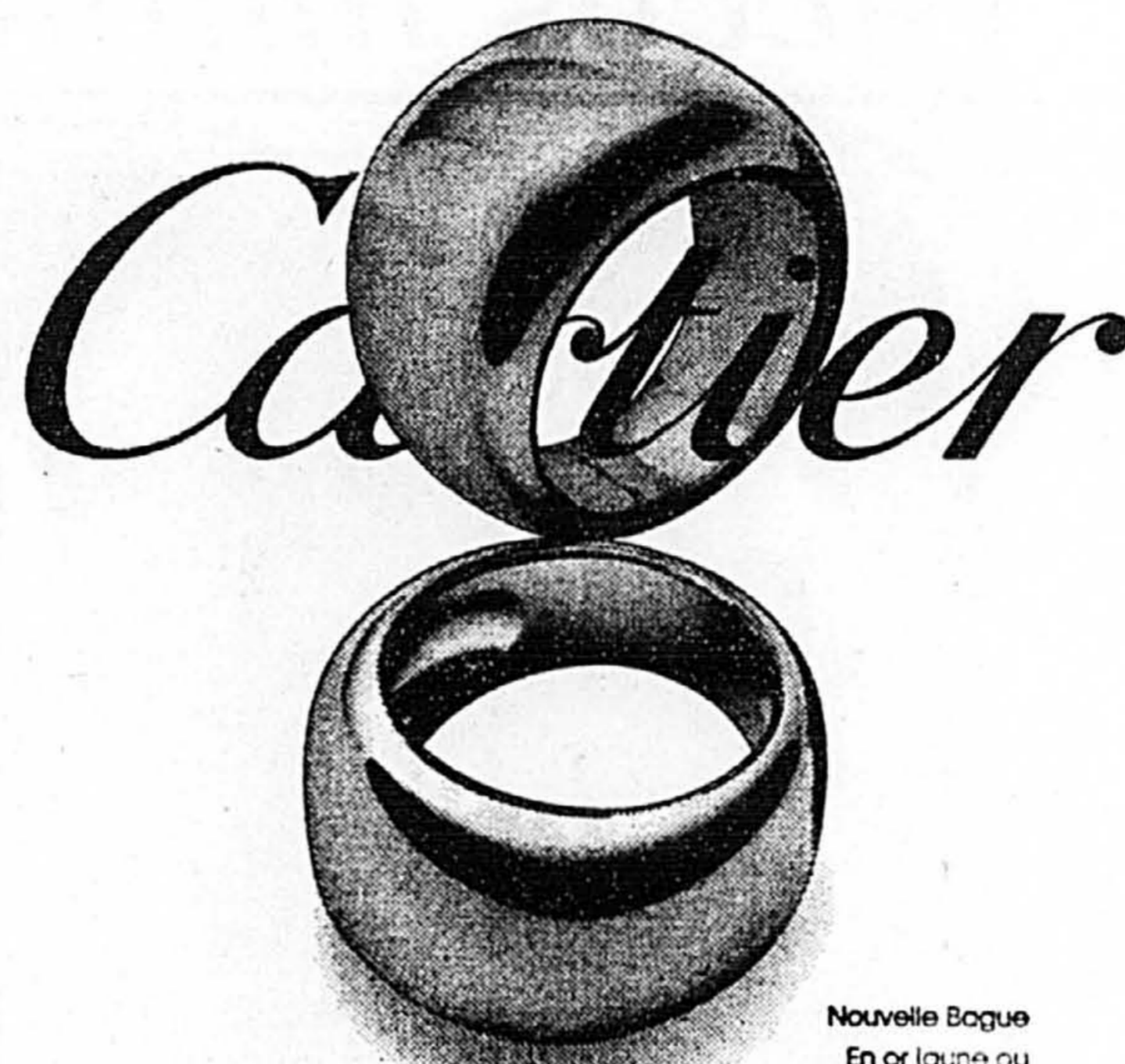
Sur le prix courant de toute la marchandise présentée en magasin.



Ne peut être jumelée avec une autre offre. Cette offre est en vigueur jusqu'au 14 juin, 1998.

BOMBAY

Le centre Eaton de Montréal 844-8498 • Centre Rockland Ville Mont-Royal 344-4688
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266 • Les Promenades Saint-Bruno 441-0987
Les Galeries d'Anjou 352-7696 • Le Carrefour Laval 978-5362
Ottawa Rideau Centre (613) 569-7515 • Place d'Orléans (613) 834-9341
Bayshore Shopping Centre (613) 829-9674
Ville de Québec Les Galeries de la Capitale (418) 624-0805
Place Ste-Foy (418) 651-7664



Nouvelle Bague
En or jaune ou
or gris 18 carats.
Chaque bague
est numérotée.

1498 Rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 939-0000

CONCOURS

Epreuve de la Coupe du Monde sur route pour dames



Ne râtez pas la course sur le Mont-Royal à Montréal le 13 juin prochain à 12 h 30. C'est gratuit !



À GAGNER :

5 vélos Peugeot et 5 maillots de l'Équipe professionnelle féminine Québec Tour / Air Transat incluant le grand prix :

1 vélo Peugeot Biarritz d'une valeur de 1,349 \$

Pour participer :

Écoutez le bulletin de sport de 7 h et de 8 h sur les ondes de CKMF entre le 8 et le 12 juin pour obtenir l'indice du jour, remplissez et retournez le coupon de participation ci-dessous. Bonne chance !

Coupon de participation

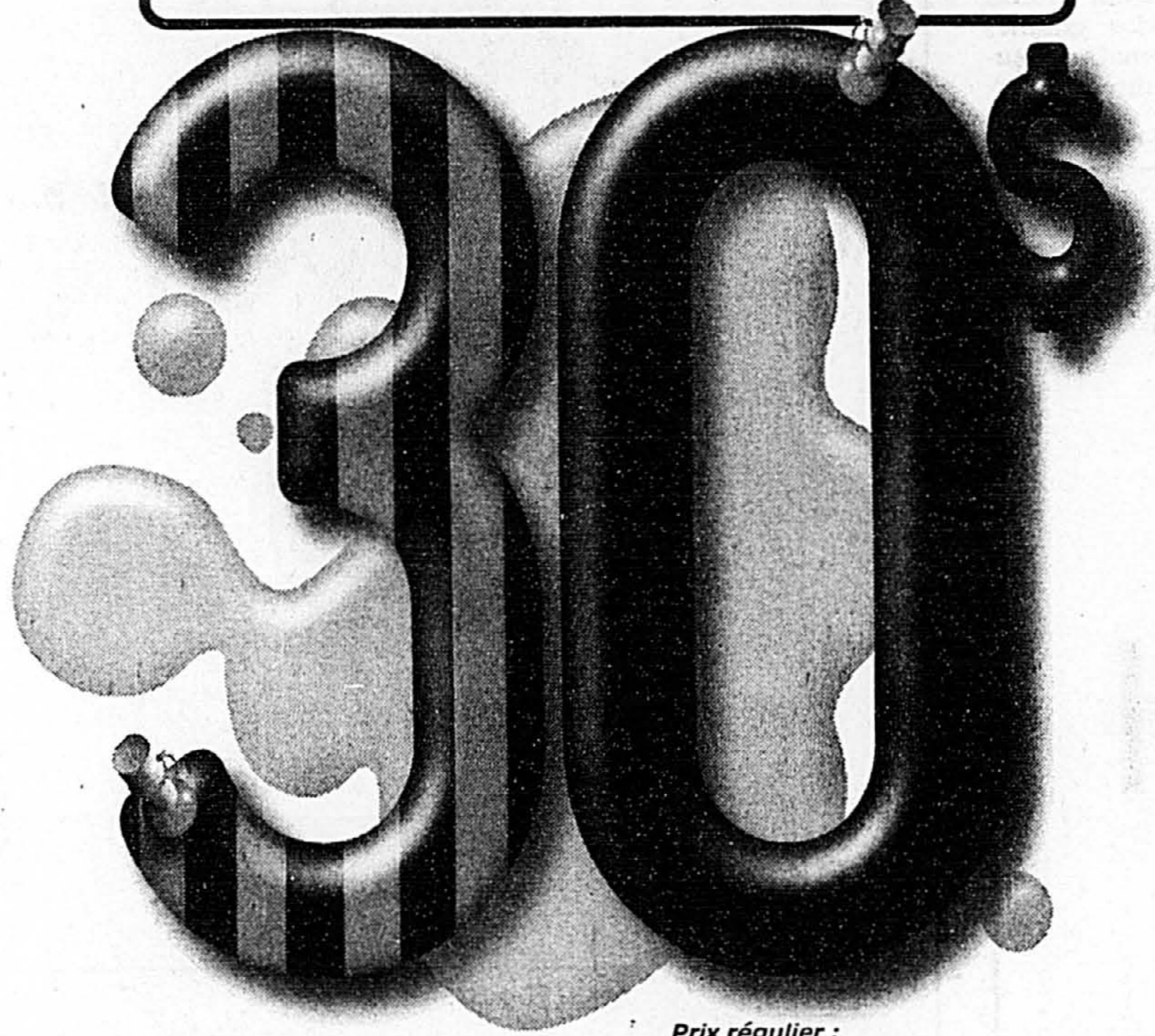
Remettez ce coupon dans son enveloppe adressée à :
Concours épreuve de la Coupe du Monde sur route pour dames
2100, rue de la Montagne, Montréal (Québec) H3G 2J3
Aucun achat requis. Valeur totale des prix offerts est de 3 710 \$.
Les fax-réponses à la main sont acceptés. Pour plus de détails ou pour obtenir copie du règlement, contactez le (514) 844-0900.
Nom : _____
Adresse : _____
Province : _____ Code postal : _____
No. de tél. : _____
Indice : _____

Obtenez **15%** de rabais sur le prix régulier de tous les vélos Peugeot chez les marchands Peugeot participants sur présentation de ce coupon. Valable jusqu'au 30 septembre 1998. Pour connaître la boutique Peugeot la plus près de chez vous, composez le 1 800 361-2577.



« Cet été
je navigue sur
Internet! »

2 mois
accès illimité!



Prix régulier :
53,90 \$ pour 2 mois.

Grâce au forfait été à 30 \$ d'Internet Microtec, offrez-vous ou donnez à tous ceux qui vous sont chers la possibilité de naviguer à un prix réduit pendant 2 mois, 7 jours sur 7, sans aucune limite de temps et sans aucune autre obligation. Téléphonnez dès maintenant. Cette offre prend fin le 30 juin 1998 à 17 h.



Nous vous ferons parvenir gratuitement et rapidement notre trousse qui permet de se brancher facilement à Internet. Elle inclut un CD-ROM pour Windows et Macintosh.

Ou choisissez notre deuxième forfait été pour économiser davantage : **3 mois illimités pour seulement 40 \$** (régulier : 80,85 \$). Une économie de 50 % sur le tarif régulier.

Commandez dès maintenant!
Nos téléphonistes sont en place tous les jours.

Promotion offerte aux nouveaux clients. Paiement par cartes Visa et Mastercard seulement. Le prix régulier est de 26,95 \$ par mois, accès illimité.

(514) 388-1144
1 888 638-6427



www.microtec.net

Aussi disponible au Centre de Domotique Microtec



Le président de Radio-Canada sera éjectable en tout temps

Un projet de loi déposé à toute vapeur annule l'inamovibilité de certains postes fédéraux

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé, a déposé un projet de loi omnibus aux Communes qui remet sérieusement en question l'indépendance et le statut du président de la Société Radio-Canada et de diverses autres directions d'organismes fédéraux.

Le projet de loi C-44, qui traite d'un ensemble disparate de mesures disciplinaires ou de réorganisation, rend notamment (article 36) les postes du président et des administrateurs de Radio-Canada « amovibles », c'est-à-dire révocables en tout temps. Ces postes étaient, avant C-44, « inamovibles » pour une durée de cinq ans.

Outre la Société Radio-Canada, la Corporation du Centre national des arts, le Musée canadien de la nature, le Musée canadien de la civilisation, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée national des sciences et de la technologie, l'Office national du film et Téléfilm Canada auront également des directions « amovibles », donc susceptibles d'être licenciées si un désaccord avec le ministre

responsable surgit.

« Ils mettent le président de Radio-Canada sur un siège éjectable », a déclaré hier la députée bloquiste Suzanne Tremblay à La Presse. « Ce dernier perd son indépendance. Il va être obligé de faire ce qu'on lui demande de faire, de remplir les mandats qu'on lui demande de remplir. Ça, à mon avis, c'est extrêmement grave parce que ça change tout le statut de Radio-Canada qui perd son statut de station publique pour devenir une station d'État. C'est ce que l'on fait habituellement dans les républiques de bananes, dans les dictatures. »

Le projet de loi C-44 a passé lundi l'épreuve de la première lecture. Comme il est pratiquement assuré que la Chambre cessera de siéger pour la pause estivale dès ce soir, le projet de loi risque d'être passé à toute vapeur. « Ce qui est effrayant, a dit Mme Tremblay, c'est de nous déposer ça en catimini, juste avant la fin des travaux. Et de plus, c'est un projet de loi où il faut fouiller pour découvrir que cela modifie la loi de la radiodiffusion. Rien dans le titre n'annonce cela. »

Les écologistes appelés à la rescousse contre Ottawa

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Constatant le refus de la ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart, de tenir des audiences publiques sur les travaux de dragage du fleuve Saint-Laurent qui doivent commencer en juillet, le Parti québécois appelle les environnementalistes à la mobilisation générale.

Selon Gilles Lavoie, président du comité sur l'Environnement et le développement durable du Parti québécois, le fédéral s'apprête à provoquer la pire catastrophe environnementale au Québec en allant de l'avant avec le projet de surcreusage de la voie maritime.

Ces travaux majeurs, qui visent à approfondir le fleuve pour le passage de plus gros navires, libéreront les contaminants qui dorment dans le Saint-Laurent. Ce projet représente un très grave danger pour la santé de la population, affirme M. Lavoie.

« Les contaminants dans le fleuve sont peut-être responsables d'un grand nombre de cancers au Québec, dit-il. Avec les pâtes

et papiers et les usines chimiques qui ont déversé leurs déchets dans le Saint-Laurent pendant des années, il y a dans le fond du fleuve des générations et des générations de contamination. »

Le ministre de l'Environnement du Québec, Paul Bégin, a demandé par écrit en mars à son homologue de tenir des audiences publiques, demande qu'il a refaite lundi, sans plus de succès.

M. Bégin a dû constater que la décision appartient uniquement au gouvernement fédéral. Au cabinet de Christine Stewart, on confirme qu'il n'y aura pas d'audiences publiques, précisant que la population a eu le temps de se faire entendre auprès du ministre des Pêches et des Océans au cours des derniers mois.

On souligne de plus que la phase III du Plan d'action Saint-Laurent lancé lundi à Montréal prévoit accorder à l'avenir une place plus grande aux communautés. Mais il est trop tard pour cette fois-ci.

« De toute façon, nous sommes persuadés que tout ira bien », conclut Mark Colpitts, porte-parole de la ministre.

Hépatite C : Rock nie toute négligence

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre canadien de la Santé, Allan Rock, rejette l'allégation selon laquelle des centaines de Canadiens ont pu être infectés par l'hépatite C entre 1990 et 1993 à cause du retard du gouvernement fédéral à soumettre le plasma sanguin à des tests de dépistage du virus.

Les autorités canadiennes ont agi correctement - et même plus rapidement que les autorités américaines, à la lumière de l'information scientifique disponible à l'époque, a déclaré le ministre aux Communes, hier.

Des documents obtenus par la radio de langue anglaise de la société Radio-Canada montrent que le ministère de la Santé n'a pas imposé de tests de dépistage de l'hépatite C

sur les réserves de plasma avant le 1er janvier 1993, soit deux ans après avoir exigé ces mêmes tests sur le sang complet.

Le test permet de détecter la présence d'anticorps de l'hépatite C dans le sang ou le plasma. Les anticorps sont produits dans le sang en réaction à un corps étranger, comme un virus.

Dans une note datée du 15 novembre 1991, le Bureau des produits biologiques a ordonné aux manufacturiers de produits sanguins de commencer à effectuer le dépistage d'anticorps de l'hépatite C dans le plasma à compter du 1er janvier 1993, « ou plus tôt, si c'est possible ».

Durhane Wong-Rieger, présidente de la Société canadienne d'hémophilie, estime que 500 personnes pourraient avoir été infectées à cause de ce délai.

À cœur des Laurentides

4450\$ par semaine par nuit (incl. taxes)

PLAN FAMILIAL
• 0 à 5 ans repas gratuits
• 6 à 12 ans 50%
• Pas de frais additionnels pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents

• 220 chambres et appartements-condos luxueux
• Piscines intérieure et extérieure
• Club santé/squash/tennis extérieurs (2)
• Restaurant fine cuisine «L'Amblance»
• Bar/Terrasse • Centre «Manoir Santé»

HÔTEL
Manoir Saint-Sauveur

246, Chemin du Lac Millette
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0R 1R0
Tel.: (514) 227-1811 Téléc.: 227-8512
www.manoir-saint-sauveur.com

1 800 361-0505



Contre les subventions au hockey et au baseball

Près de huit Québécois sur dix (79 %) croient que le gouvernement ne devrait rien faire dans le dossier concernant la collecte de fonds nécessaires à la construction d'un nouveau stade de baseball au centre-ville de Montréal, que tentent de faire présentement les Expos auprès des entreprises et gens d'affaires. Un peu moins d'un Québécois sur cinq (19 %) pense plutôt que le gouvernement devrait tout faire afin d'assurer que le stade soit construit comme prévu.

Dans ce sondage du Groupe Angus Reid réalisé pour la Société Radio-Canada, 56 % des Québécois disent que si les Expos n'ont pas un nouveau stade, ils devront quitter Montréal par manque de revenus suffisants pour payer les joueurs, tandis que 42 % croient plutôt que cet énoncé n'est pas assez crédible.

Par contre, si un nouveau stade était construit, 62 % des Québécois croient qu'il attirerait autant de spectateurs qu'actuellement au Sta-

pe dans une ville sont importantes. La majorité (92 %) croient également que si le sport coûte trop cher, c'est beaucoup plus à cause de la montée vertigineuse des salaires des joueurs que des taxes payées par les clubs.

Enfin, même si l'on semble tout de même accorder un rôle peu interventionniste au gouvernement pour l'avenir du hockey de la LNH (surtout les 35 ans et plus), un peu plus des trois quarts des Québécois (79 %) pensent tout de même que si les gouvernements n'interviennent pas, d'autres ventes comme celles des Nordiques ou des Jets de Winnipeg pourraient se reproduire.

Ce sondage du Groupe Angus Reid a été effectué entre le 24 mai et le 7 juin auprès de 1000 Québécois. Ces données sont statistiquement représentatives de la distribution de la population aux niveaux géographique, linguistique, ainsi que démographique. La marge d'erreur est de 3,1 points de pourcentage 19 fois sur 20.

pe dans une ville sont importantes. La majorité (92 %) croient également que si le sport coûte trop cher, c'est beaucoup plus à cause de la montée vertigineuse des salaires des joueurs que des taxes payées par les clubs.

Enfin, même si l'on semble tout de même accorder un rôle peu interventionniste au gouvernement pour l'avenir du hockey de la LNH (surtout les 35 ans et plus), un peu plus des trois quarts des Québécois (79 %) pensent tout de même que si les gouvernements n'interviennent pas, d'autres ventes comme celles des Nordiques ou des Jets de Winnipeg pourraient se reproduire.

Ce sondage du Groupe Angus Reid a été effectué entre le 24 mai et le 7 juin auprès de 1000 Québécois. Ces données sont statistiquement représentatives de la distribution de la population aux niveaux géographique, linguistique, ainsi que démographique. La marge d'erreur est de 3,1 points de pourcentage 19 fois sur 20.

L'autoroute Métropolitaine bloquée à l'heure de pointe par une fausse alerte

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Un appel à la bombe a incité la Sûreté du Québec à fermer l'autoroute Métropolitaine entre la rue Christophe-Colomb et le boulevard Pie-IX, en pleine heure de pointe, hier soir, causant des bouchons monstres un peu partout autour de Montréal.

L'appel, qui s'est révélé non fondé, a été reçu à 15h17 dans un poste de quartier de la police de la CUM, a indiqué le caporal Mathias Tellier, de la SQ. « L'appel disait qu'une bombe se trouvait soit au-dessus, soit en-dessous de l'autoroute, entre Papineau et Pie-IX », a précisé le policier.

Selon le caporal Tellier, l'appel mentionnait « une heure de danger possible », ce qui explique que l'autoroute n'ait été fermée qu'à compter de 17h, soit une heure trois quarts après l'appel anonyme. La circulation a repris son cours normal peu après 18h30.

Mesure insensée

La décision d'interdire toute circulation sur l'autoroute est apparue grandement exagérée au médiateur

de la ville de Montréal, Robert Côté, ancien grand patron du groupe technique de la police de Montréal et du SPCUM, de 1967 à 1977, qui a pris la peine de communiquer avec *La Presse* dès qu'il a appris la nouvelle.

« Je trouve tout à fait insensé les mesures prises sur la foi d'un seul appel anonyme », a déclaré M. Côté, qui a participé, entre 1963 et 1977, à environ 300 événements au cours desquels un objet suspect a dû être manipulé. « Jusqu'à ce qu'un colis soit effectivement trouvé « ce qui n'a pas été le cas hier », on ne doit pas faire évacuer, cela ne fait qu'encourager la répétition d'appels et d'événements semblables », a-t-il ajouté.

Le caporal Tellier maintient que la SQ a pris la bonne décision. « Les renseignements qu'on avait ne nous laissaient pas le choix, il fallait fermer », a-t-il dit, sans vouloir préciser le contenu de l'appel, invoquant l'enquête en cours.

Des policiers de la CUM ont prêté main-forte à ceux de la SQ pour l'inspection du dessous de la voie rapide. Un technicien en explosif et un maître-chien étaient sur place au cas où un engin explosif eût été trouvé. Les voies de service aux abords de la chaussée surélevée sont demeurées ouvertes pendant l'alerte.

Piste cyclable plutôt qu'un arrêt pour réduire la vitesse dans Clark

La Ville de Montréal inaugurera la semaine prochaine la piste cyclable qu'elle a décidé d'aménager dans la rue Clark pour répondre aux demandes des gens du quartier qui réclamaient, à la suite de la mort de deux dames âgées, l'installation d'un panneau d'arrêt entre deux intersections, soit les croisements avec les rues Fairmount et Saint-Viateur.

La solution ne satisfait toutefois pas le Comité des résidents de la rue Clark, qui continue d'exiger son stop.

Le responsable du dossier au co-

mité exécutif, Pierre-Yves Melançon, explique que la piste cyclable constitue une méthode plus sûre d'amener les automobilistes à conduire moins vite.

La rue, à sens unique, comptait cinq voies, dont trois pour la circulation. L'aménagement de la piste, dit M. Melançon, permet de rétrécir de dix mètres la largeur de la chaussée, « qui ressemble maintenant plus à une rue locale qu'à une autoroute ».

Il répète ses arguments antérieurs. Il serait plus dangereux, « et tous les spécialistes de la circula-

tion le disent », d'installer un stop entre deux intersections parce que les conducteurs n'ont pas l'habitude d'arrêter à ces endroits et parce qu'un véhicule mal stationné, surtout un camion ou une camionnette, pourrait les empêcher de voir le panneau. Il fait valoir par ailleurs que les gens devraient prendre l'habitude de traverser aux intersections.

« Il n'est pas question, répond M. Melançon, d'un stop pour l'instant. Le dossier sera suivi attentivement après l'inauguration de la piste et, si nécessaire, d'autres mesures seront prises. »

Évacuation à Duvernay

Dave Angle, un résident de la Floride en visite chez sa belle-fille à Laval, au 3561, place Rivard, dans le quartier Duvernay Est, a été réveillé par de la fumée, vers 6h hier, et il a immédiatement donné l'alerte dans l'immeuble de 26 logements, dont 20 étaient occupés.

Tout indique que cet incendie a été allumé volontairement par un des locataires, un jeune homme qui

sera probablement accusé d'incendie criminel. M. Angle a aidé les policiers et les pompiers à procéder à l'évacuation des occupants.

Les secouristes ont été obligés de défoncer quelques portes. Le sergent Thibodeau a indiqué que les dommages avaient été limités à l'appartement du suspect. Un accélérateur a été trouvé sur place.

Craintes que les Irving ne bloquent l'enquête

Presse Canadienne SAINT-JEAN, N.-B.

Pendant que les enquêteurs examinaient, hier, les dégâts de l'explosion à la raffinerie Irving, plusieurs citoyens manifestaient la crainte que les causes de cette explosion ne soient jamais complètement éclaircies. L'explosion, survenue mardi, a fait un mort et deux blessés légers.

Selon Tom Calkin, président de l'agence provinciale responsable de la sécurité sur les lieux de travail, il faudra « beaucoup plus que des semaines » pour déterminer la cause de l'accident qui a coûté la vie à Bill Hackett, qui était depuis 23 ans à l'emploi de la raffinerie, la plus grosse au Canada.

L'explosion et l'incendie qui a suivi sont survenus dans un secteur de la raffinerie appelée « craqueur ». C'est là que le pétrole brut est transformé en carburant plus léger et plus combustible comme la gazoline et l'essence diesel. Normalement, six à huit personnes travaillent dans cette section.

L'incendie a dégagé une épaisse fumée noire qui a recouvert certains quartiers de Saint-Jean, amenant plusieurs résidents à fuir en panique. On a craint, pendant un moment, que toute la raffinerie n'explose, risquant d'endommager sérieusement, ou même de détruire cette ville de 75 000 habitants. La raffinerie a continué à fonctionner malgré l'explosion et l'incendie.

La leader du Nouveau Parti démocratique, Elizabeth Weir, qui représente un comté de Saint-Jean, a déclaré avoir reçu de nombreux appels téléphoniques de citoyens inquiets des risques que représente la raffinerie, située dans l'est de la ville, plus densément peuplée. « La population a l'impression que la compagnie est obsédée par le secret et veut contrôler tout ce qui la touche, et ne veut surtout pas que le public soit informé de ce qui se passe », a soutenu Mme Weir.

M. Calkin a cependant promis que les Irving n'auront aucune influence sur l'enquête. « Nous sommes totalement indépendants. »

Le camp Di Bella attaque ses détracteurs canadiens

Presse Canadienne TORONTO

Un adjoint du médecin italien Luigi Di Bella affirme qu'il existe des preuves scientifiques de l'efficacité de son traitement contre le cancer, mais que ces preuves n'ont jamais été présentées aux médecins canadiens chargés du dossier parce que ceux-ci n'en ont jamais fait la demande.

Ivano Camponeschi critique les conclusions d'un rapport du ministère canadien de la Santé, soumis par une équipe de médecins canadiens à leur retour d'un voyage en Italie, pour y étudier le soi-disant traitement-miracle, un mélange d'hormones et de vitamines. Le docteur Di Bella a 85 ans.

Le rapport concluait qu'il n'existe aucune base scientifique permettant de recommander que le traitement fasse l'objet d'essais cliniques au Canada. Les quatre médecins qui ont rédigé le rapport ont dit que les Italiens avaient refusé de leur fournir des dossiers de cas, en dépit de leurs demandes répétées.

Ce n'est pas vrai, a soutenu M. Camponeschi hier dans le plus récent épisode du conflit qui oppose le camp Di Bella et les médecins canadiens. « Nous aurions pu soumettre 20, 30 ou 50 dossiers cliniques de patients qui ont guéri, ou survécu au moins 10 ans », a-t-il dit à l'occasion d'un symposium réunissant des élus ontariens, des chercheurs et des cancéreux.

À l'extérieur de la salle, le Dr Victor Fornisier, qui dirigeait l'équipe de médecins délégués en Italie, a répété les allégations de son rapport, et ajouté : « On a l'impression qu'ils n'en ont pas (de preuves), que ce n'était que du baratin. »

DÉPÊCHEZ-VOUS, À 0,9% ELLES RISQUENT DE PARTIR VITE!



IL NE RESTE QUE

77 BMW 328i EN INVENTAIRE.

Jusqu'au 30 juin, vos concessionnaires BMW du Grand Montréal vous offrent le plaisir de conduire une sportive BMW 328 à un taux de location de seulement 0,9%. Une économie de plus de 7000\$ sur 36 mois: Dépêchez-vous! Il n'en reste maintenant plus que 77 en inventaire. Et, comme le dit le vieux proverbe, « premier arrivé, premier servi! ».



Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard 445-4555
Montréal 875-4415



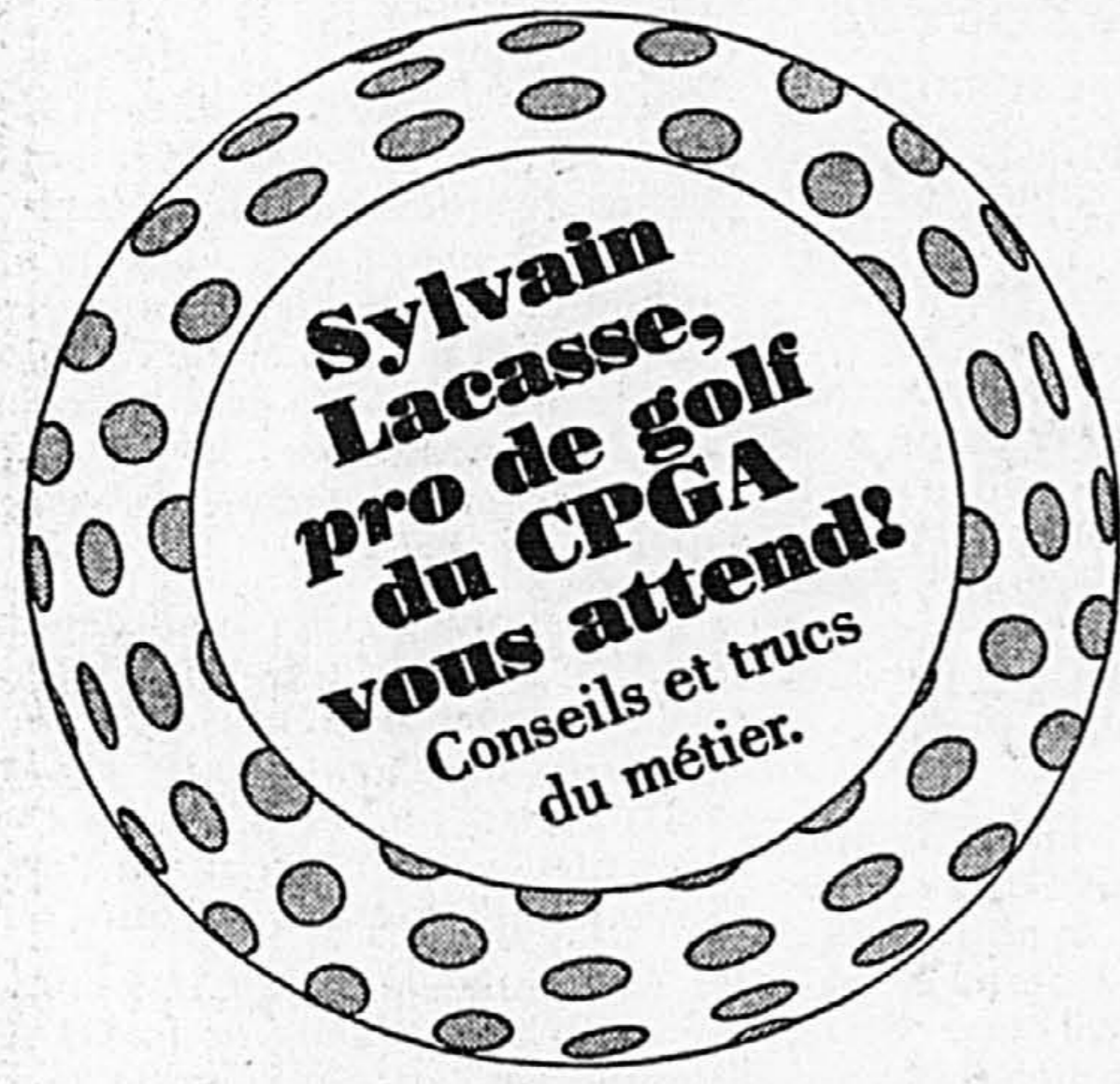
Le plaisir de conduire.

* Économie d'intérêts basée sur un taux de 7,95 % offert par les services financiers BMW. Offre valable sur le modèle 328i 1998 neuf, 4 portes, de base, 5 vitesses. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Pour la 328i les mensualités de 469\$ sont basées sur un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise de 5 000\$. Le taux de financement est de 0,9%. Valeur résiduelle garantie de 26 824\$. ** Pour la 318i les mensualités sont de 299\$ avec un versement initial ou une valeur de reprise de 5 200\$. La valeur résiduelle garantie est de 19 314\$. Dernier versement et dépôt de sécurité exigés. Des frais de 0,12% du km s'appliquent sur le portion du kilométrage excédant 18 000 km par année. Frais, transport et préparation au sa. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Le nombre réel de voitures disponibles peut varier de celui affiché dans cette annonce. Cette offre prend fin le 30 juin 1998 ou jusqu'à l'épuisement des stocks.

Dockers

convie les mordus du golf
à la Baie

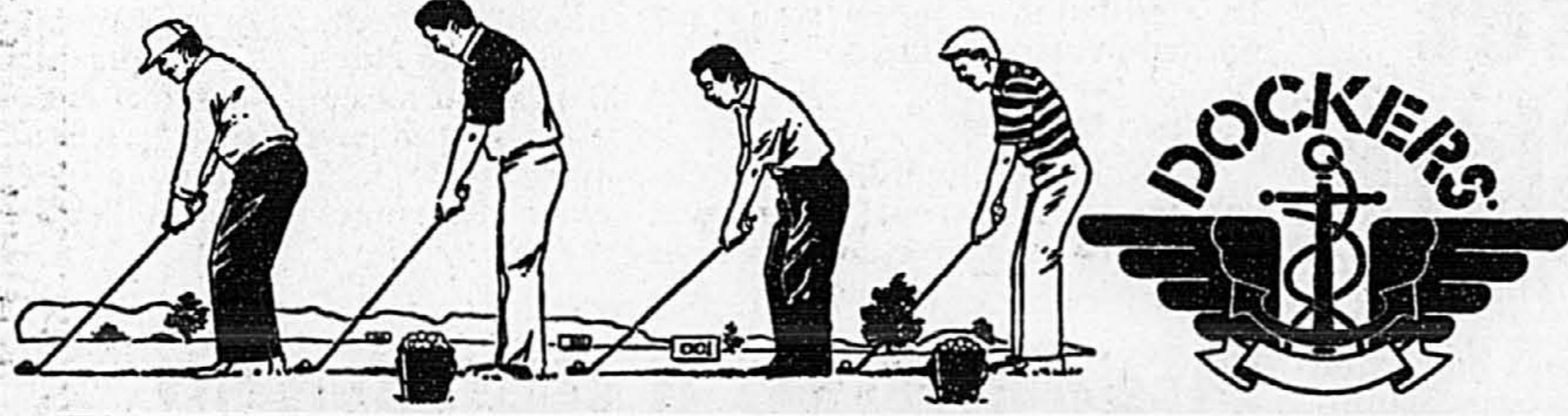
rue Sainte-Catherine Ouest,
le samedi 13 juin, niveau métro, de midi à 16 h



ÉPATEZ VOS AMIS!

Roulez
3 trous d'un coup
d'affilée et gagnez
un laissez-passer
pour une ronde
de golf au Club de
golf de Nominique
ou un ensemble
de 3 balles de golf.
à la boutique Dockers,
niveau métro.

Quantités limitées. Valeur totale
approximative des prix : 300 \$.



Grand prix à gagner!

Un forfait golf de 2 jours (en semaine)
pour 2 personnes
au Club de golf et Hôtel de Nominique!

Aucun achat requis pour participer! Remplissez un formulaire
à la boutique Dockers de la Baie, rue Sainte-Catherine Ouest, niveau métro.
Le prix comprend une nuit d'hébergement, un souper, un petit déjeuner
et une ronde de golf. Une valeur de 300 \$.
Détails et règlement en magasin.



Boucherville critique le projet de régionalisation de la Sécurité civile

BRUNO BISSON

Les dirigeants de la Ville de Boucherville ont critiqué l'idée de régionalisation de la sécurité civile du Québec, évoquée tant par le gouvernement que par des préfets de MRC, en affirmant que cela ne fera qu'ajouter une structure encombrante qui peut retarder la prise de décision des élus municipaux appelés à gérer un sinistre comme celui du verglas, en janvier dernier.

La mairesse de cette municipalité de la Rivière-Sud, Francine Gadbois, et son directeur général, Jean-Luc Julien, ont tour à tour attaqué cette idée qui a été soumise à maintes reprises à la Commission scientifique et technique sur le verglas, présidée par l'ingénieur Roger Nicolet.

Les préfets des MRC Champlain (Longueuil, Brossard, Saint-Hubert, etc.), Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges, ainsi que la Table des préfets de l'ensemble de la Montérégie, ont tous soumis cette recommandation à la commission depuis quelques semaines.

Cette proposition s'inspire d'une idée avancée dès janvier par le ministre de la Sécurité publique du Québec, Pierre Bélanger, qui voyait dans une prise en charge des mesures d'urgence par les MRC, une façon de soutenir les petites municipalités du Québec qui n'ont ni les ressources ni le personnel pour mettre en branle un plan d'urgence bien structuré sur leur territoire.

Durant la crise du verglas, la Sécurité civile du Québec s'est montrée incapable de soutenir efficacement les efforts des villes sinistrées pour mettre à l'abri leur population et répondre à des besoins aussi élémentaires que de trouver du bois de chauffage et des génératrices pour parer aux pannes de courant qui ont frappé trois millions de personnes dans plus de 400 municipalités. Cette inefficacité totale de la Sécurité civile est un des rares points sur lesquels tous les intervenants à la commission Nicolet semblent faire consensus.

Pour éviter la reprise de ce scénario lors d'un autre sinistre d'envergure, des maires, surtout des petites municipalités, et de nombreux préfets de MRC ont recommandé que la Sécurité civile ait des répondants dans chaque municipalité régionale de comté et que celle-ci devienne une sorte de pivot régional pour l'organisation des mesures d'urgence.

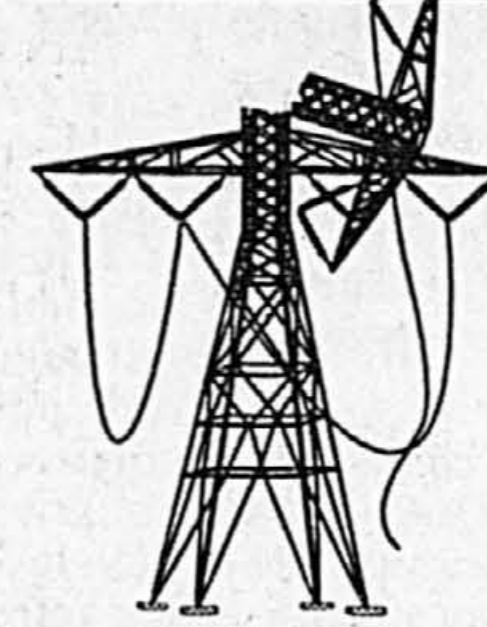
Mais, malgré les nombreuses propositions qui ont été faites sur ce point, aucun maire ou préfet n'a encore réussi jusqu'à présent à

expliquer à la commission Nicolet comment cette régionalisation de la sécurité civile fonctionnerait. Qui prendrait les décisions ou comment seraient décidées les priorités d'actions? Les préfets de MRC étant eux-mêmes des maires, seraient-ils portés à dépêcher des secours en priorité à leurs propres électeurs ou à ceux d'une municipalité voisine, qui peut en avoir plus besoin?

Selon le directeur général de la Ville de Boucherville, Jean-Luc Julien, « si on transfère les responsabilités des villes vers les MRC, on se gourde complètement. Il faut éviter la structure et chercher plutôt à rendre les municipalités opérationnelles, en cas d'urgence ».

M. Julien, qui a coordonné les mesures d'urgence dans la ville lors du sinistre de janvier, croit que la seule façon d'y arriver pour les municipalités, c'est d'adopter des plans d'urgence

Les dessous du



verglas

faits sur mesure pour chaque ville, qui doivent être mis à jour sur une base régulière, et pour lesquelles les municipalités forment leur personnel, en plus de procéder à des simulations.

En 1997, seulement, la Ville de Boucherville a ainsi procédé à huit exercices partiels et à une mise en alerte générale, afin de tester la rapidité de réponse de ses intervenants. L'exercice n'a engendré que des dépenses de 15 000 \$ par année, sur un budget de 48 millions.

Durant la crise, la Ville, comme bien d'autres, n'a reçu aucun soutien de la Sécurité civile. L'état d'urgence a été déclaré dès le 6 janvier dans cette municipalité de 35 000 personnes. Dans la nuit du 7 au 8 janvier, une panne générale a jeté dans le noir la quasi-totalité de la population. Au plus fort de la crise, pas moins de 1200 personnes couchaient chaque soir dans les deux refuges de la ville, où on a servi jusqu'à 3000 repas par jour.

Le premier représentant de la Sécurité civile à se présenter à Boucherville y est arrivé... le 14.

À une question d'une commissaire qui lui demandait pourquoi sa municipalité avait décidé de s'armer ainsi contre d'éventuels cas d'urgence, et pourquoi la majorité des autres villes du Québec ne se sont jamais donné la peine de le faire, la mairesse Gadbois a simplement répondu: « Ceux qui n'ont pas compris cette fois-ci, ne comprendront probablement jamais. »

Format classique

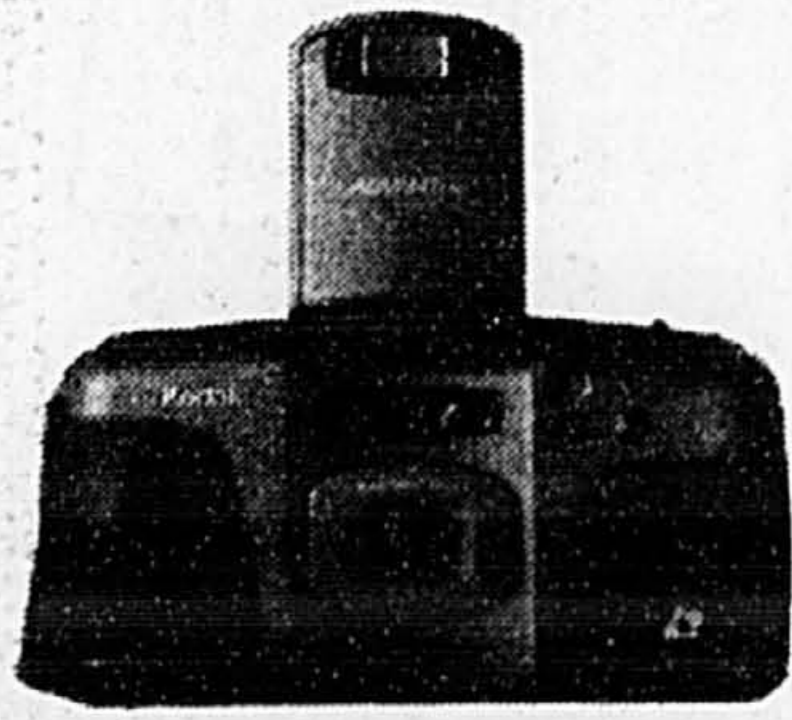
Offre d'essai de 3

Format groupe

Offre d'essai de 30

Format panoramique

Offre d'essai de 30 jours

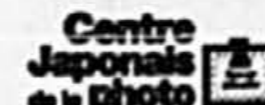
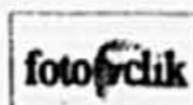
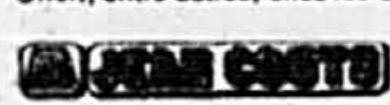


Trois formats différents de photo, c'est bien. Mais ce n'est pas le seul avantage que vous découvrirez en faisant l'essai du Kodak Advantix. Faites l'achat d'un appareil-photo Kodak Advantix entre le 1^{er} juin et le 20 juillet 1998 et si vous n'en êtes pas satisfait, peu importe la raison, nous le reprendrons sans vous poser de question. Vous avez 30 jours pour mettre à l'essai les autres fonctions comme le chargement instantané. Et lorsque vous recevez vos épreuves, vous obtenez un index des photos qui facilite le choix des réimpressions et le rangement. Que demander de plus? Une remise? Qu'à cela ne tienne! En agissant sans tarder, vous obtiendrez jusqu'à 20 \$ de remise par la poste à l'achat d'un appareil-photo Kodak Advantix. Voyez votre détaillant d'appareils-photo pour tous les détails.



LA PHOTO DE L'AVENIR

Offert, entre autres, chez les détaillants suivants:



Fotoplus Beloeil

600, boul. Laurier, Beloeil

L.L. Lozeau



PHARMAPRIX

Prac Photo

312, boul. Laurier, Beloeil

FUTURE SHOP

Maxi & Cie

Photo St-Denis

3772 St-Denis

Photo des Moulins

1011, boul. des Seigneurs

*Composez le 1 800 995-9512 pour le magasin membre du système Image certifiée Kodak le plus près de chez vous.

Pour un remboursement complet, envoyez l'appareil-photo et la preuve d'achat originale datée à: Offre d'essai de 30 jours Kodak, C.P. 6082, Paris (Ontario) N3L 3W6. Tout retour d'appareil doit être fait dans les 30 jours suivant la date d'achat, le cachet de la poste faisant foi. Non valable sur l'appareil-photo à usage unique Kodak Advantix.